



# COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE COMIFAC

## PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIÉE DES FORÊTS PHASE II (PPECF II)

BMZ 2015 68 203



31 octobre 2019

4ème rapport semestriel

Mars 2019 à octobre 2019

Un projet cofinancé par  
la République Fédérale  
d'Allemagne au travers  
de la KfW  
Entwicklungsbank



Ce rapport a été préparé par :

- Romain LORENT, chef d'équipe
- Nicolas PERTHUISOT, expert en certification forestière
- Eric DASSIE, expert en suivi & évaluation et communication
  
- Michel MIDRÉ (Backstopping ECO Consult)
- Jean-Paul GRANDJEAN (Backstopping Oréade-Brèche)

Pour  
**Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC**  
Yaoundé, Cameroun  
et  
**La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)**  
Francfort, Allemagne et  
Yaoundé, Cameroun

Contact :

Romain LORENT  
Coordinateur du Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »  
Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)  
Téléphone : + 237 6 70 66 85 16  
Email : [romain.lorent@eco-consult.com](mailto:romain.lorent@eco-consult.com)  
Skype : romain\_lorent  
Site web: [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

Les services de consultant sont apportés par :

**Chef de file :**  
ECO Consult Sepp &  
Busacker  
Partnerschaft  
Hersfelder Straße 17  
36280 Oberaula, Allemagne  
Tél. : +49 (0) 66 28 83 73  
Fax : +49 (0) 66 28 80 16



**en association avec :**  
Oréade Brèche  
70, Rue de l'Église  
67130 Schirmeck,  
France  
Tél. : +33 (0) 3 88 49  
64 35  
Fax : +33 (0) 3 88 49  
66 24



## Table des matières

---

<b>1</b>	<b>REMARQUE LIMINAIRE</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME POUR LA PERIODE</b>	<b>5</b>
2.1	AXE I : LES CONDITIONS CONCEPTUELLES ET INSTITUTIONNELLES POUR LA CERTIFICATION SONT MISES EN PLACE	5
2.2	AXE II : LA QUALITE DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE EST AMELIOREE	11
2.3	AXE III « LA COMMUNICATION »	49
<b>3</b>	<b>SUIVI - EVALUATION</b>	<b>53</b>
3.1	TABLEAUX DE BORD DE SUIVI-EVALUATION	53
3.1.1	<i>Suivi-évaluation des interventions du programme</i>	53
3.1.2	<i>Suivi évaluation des indicateurs du programme</i>	55
3.2	TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31 OCTOBRE 2019	57
<b>4</b>	<b>NOUVELLES INTERVENTIONS A VENIR</b>	<b>62</b>
<b>5</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>63</b>
<b>6</b>	<b>RECAPITULATIF DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>64</b>

## Sigles et abréviations

---

AFD	Agence Française de Développement
APV	Accords de Partenariat Volontaires
ANO	Avis de non objection
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CgP	Cellule de gestion du PPECF
CIFOR	Centre International de Recherches sur les Forêts
COC	Chain of Custody
CLIP	Consentement Libre Préalablement Informé
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
Cnn	Contrat n° nn
CW	Control Wood
CTWPDA	China Timber & Wood Products Distribution Association
DREIC	Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération

EFI	Exploitation à Faible Impact
EFIR	Exploitation forestière à impact réduit
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC	Forest Stewardship Council
FSC-CW	FSC-Controlled Wood
FSC-FM	FSC-Forest management
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GGSC	Global Green Supply Chain
GIE	Groupement d'intérêt économique
HVC	Haute Valeur de Conservation
IFL	Intact Forest Lanscapes
ITTO	International Tropical Timber Organization
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LKTS	Lesser Know Timber Species
MGR	Malaysian Grading Rules
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
OLB	Origine de Légalité des Bois
NO n°...	Non objection (KfW ou COMIFAC) portant sur une ANO
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFC	Pan African Forest Certification
PCI	Principes, Critères et Indicateurs
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
RCA	République Centre Africaine
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
SE COMIFAC	Secrétaire exécutif de la COMIFAC
TDR	Termes De Références
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes.
VLC	Verification of Legal Compliance
WCS	Wildlife Conservation Society

## 1 Remarque liminaire

Le lecteur des rapports semestriel du PPECF est invité à se rendre régulièrement sur le site web du Programme à l'url suivante :

[http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html)

où, il trouvera les termes de références et les rapports des interventions classées suivant les principes du standard de certification FSC-FM.

Comme annoncé, le présent rapport consacre quelques pages à l'offre d'appui-conseil (coaching) aux entreprises qui s'engagent vers un objectif de certification (ligne 2.5.2).

## 2 Etat d'avancement du Programme pour la période

Interventions en cours et en préparation

	Intervention en phase avec le chronogramme et ne rencontrant pas de difficultés majeures
	Intervention prenant un léger retard ou rencontrant une difficulté sans risques majeurs
	Intervention en retard ou rencontrant une difficulté importante
	Intervention en risque de non-exécution
	Intervention clôturée

### 2.1 AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

Pour rappel, à l'issue des CDO tenus à Brazzaville, les 23 et 24 novembre 2017, et à Douala, les 19 et 20 Mars 2019, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues sur la composante 1 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Codes Actions	Activités prévues dans la convention BMZ n°: 2015 68	Priorité	Interventions validées en CDO /Activités de la CgP	Réf. CDO	Montant prévu CDO (€)
<b>Axe 1: Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification</b>					
1.1	Soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie (OLB, VLC)	1	Voir action 2.5.1: programme coaching PPECF II	6 <sup>ème</sup>	PM
			Appui au Bureau Veritas et à Rainforest Alliance pour la formation d'auditeurs	6 <sup>ème</sup>	PM
1.2	Soutien au développement du PE(A)FC en Afrique Centrale	1	Appui à une approche régionale PAFC	6 <sup>ème</sup>	400 000
1.3	Consolidation de la stratégie du FSC pour le bassin du Congo	1	Appui à la stratégie FSC® en Afrique centrale	6 <sup>ème</sup>	341 250
1.4	Directives régionales fiscalité incitative	1	Etude réduction de la fiscalité compensée	7 <sup>ème</sup>	50 000
	Provisions pour appels à Projets			6 <sup>ème</sup>	PM
Total Axe I-->					791 250

Indicateurs globaux :

I.1. les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.

Actions réalisées ou en cours durant la période :

### Ligne 1.1 : soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie

En vue de renforcer la formation des acteurs régionaux à la certification vérifiée tierce partie, un protocole de collaboration a été signé, courant septembre, entre Bureau Veritas et le PPECF. Il permettra spécifiquement d'assurer la formation et la communication sur les référentiels de Gestion Forestière et de Chaîne de Contrôle (FSC et PAFC), de légalité (OLB) et sur le système de management de la qualité ISO 9001 :2015 /Environnement ISO 14001 : 2015 ; Santé Sécurité au Travail.

A noter qu'en raison de multiples contraintes, l'intervention périphérique, orientée vers la formation d'un corps de médiateurs forestiers, n'est plus à l'agenda. Néanmoins, la CgP propose aujourd'hui au bureau FSC-Afrique, de renforcer la formation du groupe d'experts-peuples autochtones, aux techniques de médiation.

### Ligne 1.2 : soutien au PAFC régional

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C142	Tous	PEFC Intl.	180	6/06/18	5/01/19	10 mois	Nov. 2019
Contribution PPECF € : 400 000			Budget total € : 471 067				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Schéma de certification régional PAFC avec des versions en français et en anglais ;</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance du schéma régional PAFC avec son standard régional de gestion forestière et ses annexes nationales par le PEFC Council ;</li> </ul>			

La mise en œuvre effective des activités du projet a démarré en juin 2019. Quatre activités principales ont été mise en œuvre, pour la période de juin à septembre 2019 :

Globalement, un briefing tenu fin octobre avec le coordinateur à Yaoundé, a permis de faire les constats suivants :

- huit mois après le démarrage de l'intervention, la feuille de route est tenue. Les activités prévues n'accusent pas de retard par rapport à la procédure de reconnaissance par le PEFC International. Ceci s'explique par la bonne préparation de l'intervention, le suivi régulier du bureau TEREA dans l'exécution du planning prévisionnel d'activités et l'engagement du coordinateur dans la mise en œuvre de l'intervention ;
- les PAFC nationaux (Cameroun, Gabon) adhèrent pleinement à la méthodologie d'un PAFC régional et collaborent activement à son émergence ; notamment à travers la mise en place d'un forum qui sera sollicité tout au long de la procédure d'endossement par le PEFC International.

**Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC Régional & motion n° 65 & n° 34**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C136	Tous	FSC Intl.	188	9/08/18	11/12/18	22 mois	Oct 2020
Contribution PPECF € : 349 958			Budget total € : 539 726				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Finalisation des Normes Nationales FSC;</li> <li>▪ Mise en œuvre de la Motion 34 / 2017 ;</li> <li>▪ Mise en œuvre de la Procédure FSC pour les Services Ecosystémiques ;</li> <li>▪ Etude en vue de rétributions aux forestiers responsables de finance carbone et PSE ;</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Campagnes de promotion auprès des décideurs européens ;</li> <li>▪ Appui aux communautés locales et aux populations autochtones</li> <li>▪ formation d'auditeurs régionaux.</li> </ul>			

L'intervention vise six objectifs spécifiques: (i) la contextualisation des normes nationales FSC et le renforcement de l'engagement des membres du FSC et d'autres acteurs sous-régionaux dans les mécanismes décisionnels du FSC ; (ii) l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande en bois certifiés provenant d'Afrique Centrale ; (iii) la promotion de la diversité des essences exploitées ; (iv) le renforcement des capacités pour la protection des droits des peuples autochtones et les communautés locales et pour leur participation réelle à la gestion responsables des forêts, et enfin (vi) la formation des auditeurs potentiels, des membres des organisations de la sociétés et d'autres parties prenantes.

En outre la seconde subvention au FSC [C136] intègre le nouvel agenda du FSC qui poursuit l'objectif d'intégrer une attestation pour services écosystémiques rendus, à l'audit initial ou de surveillance FSC-FM. Le FSC cherchant ainsi, à augmenter la valeur des forêts du bassin du Congo, en appui à une réflexion qui se fait jour autour d'une subvention internationale, au bénéfice des Etats forestiers du bassin du Congo.

Résultats atteints au 31 octobre 2019 :

- les Normes FSC pour la certification des forêts de quatre pays du Bassin du Congo, incluant les indicateurs de gestion des Paysages Forestiers Intacts, ont été approuvées et sont en vigueur (Cameroun, au Congo, au Gabon et RDC).

Les rapports détaillés de ces activités peuvent être téléchargés à partir de l'url

[https://www.dropbox.com/sh/dcbvwx3ianbsyea/AAB94cwbkTzUW\\_Z4ZD73D5dUa?dl=0](https://www.dropbox.com/sh/dcbvwx3ianbsyea/AAB94cwbkTzUW_Z4ZD73D5dUa?dl=0)

- les Lignes Directrices pour l'identification, la gestion et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation des forêts du Bassin du Congo sont finalisées, présentées et largement diffusées. Un accent a été mis sur la carte régionale des HVC-2<sup>1</sup> ;

<sup>1</sup> Pour donner suite à la motion 65 adoptée lors de l'Assemblée générale du FSC de 2014 à Séville, un accent particulier a été mis sur le développement d'indicateurs nationaux et régionaux relatifs aux paysages forestiers intacts (inclus dans les HVC2). Ces lignes directrices, une fois finalisées pour tous les types de HVC, devraient aider les détenteurs de certificats FSC et les entreprises engagées dans un processus de certification FSC à surmonter les faiblesses et les difficultés actuelles dans l'identification la gestion et le suivi des HCV dans leurs unités de gestion forestière.



- la Motion 34/2017<sup>2</sup> est mise en œuvre dans le Bassin du Congo : la Task Force Régionale est fonctionnelle, les études d'impacts économiques, sociaux et environnementaux de la Motion 65/2014 et des indicateurs IFLs régionaux ont été réalisées et présentées au niveau sous-régional et diffusées internationalement ;
- les membres FSC de la sous-région sont impliqués dans les activités du Programme FSC Bassin du Congo, leurs capacités et leur engagement dans les mécanismes décisionnels de l'organisation sont renforcés. Deux rencontres régionales sont tenues ;
- des rencontres ont été organisées par les Bureaux FSC européens (notamment FSC Pays-Bas) avec les principaux importateurs de sciages et de placages d'Afrique Centrale tout au long de la durée de vie de l'intervention, en partenariat avec l'ATIBT ou d'autres organisations professionnelles ;
- pendant la période de référence du rapport, un groupe de travail dénommé « LKTS Congo Basin » en abrégé LKTSCB a été constitué. La première réunion du LKTSCB s'est tenue à Utrecht au Pays-Bas le 16 janvier 2019. Le groupe s'est donné pour mission pour mission d'introduire des LKTS dans les principaux marchés d'Europe occidentale : Pays-Bas, Belgique, France, Allemagne, Danemark, Italie et Royaume-Uni. Le groupe a sélectionné 7 LKTS qui feront l'objet d'une analyse approfondie et les LKTS, jugées dignes d'intérêt, seront introduites sur le marché et promues.  
A noter que la version française<sup>3</sup> de la plateforme LKTS est disponible depuis le dernier trimestre 2018 (<https://www.lesserknowntimberspecies.com/fr>).
- cinq « experts autochtones » ont reçu du 20 au 29 mai à Douala une formation destinée à améliorer leurs connaissances techniques sur les aspects de la gestion forestière pertinents pour les peuples autochtones et à développer leurs compétences en représentativité et en techniques de concertation et de résolution de conflits. La formation comportait les huit modules suivants : (1) la loi et le droit, (2) le CLIP, (3) les APV et le FLEGT, (4) le FSC et les peuples autochtones, (5) problèmes et intérêts des peuples autochtones du bassin du Congo, (6) négociations et plaidoyer politiques, (7) représentation et représentativité et (8) méthodes, techniques et outils de communication.

La CgP a rappelé au bureau FSC Afrique, l'engagement du FSC international à favoriser la valorisation des services éco-systémiques rendus par les forêts certifiées FSC-FM. Pour y réfléchir, le bureau FSC Afrique a pris date avec la CgP pour organiser un atelier de réflexion à Libreville, dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

---

<sup>2</sup> La motion 34 FSC-GA-2017 de l'Assemblée générale du FSC de 2017 demande au FSC de « permettre la conduite d'évaluations régionales des impacts à court et long terme, - positifs et négatifs -, des mesures de gestion et de protection associées à la mise en œuvre de la Motion 65/2014 portant sur le principe 9 du FSC et la protection des Paysages forestiers intacts (PFI) contenus dans les Hautes Valeurs de Conservation de type 02 (HVC2)] et des Indicateurs génériques internationaux (IGI) qui constituent le point de départ au développement des normes nationales. Elle indique que ces évaluations devront comparer les différents scénarios de mise en œuvre de la Motion 65/2014 et des IGI, en prenant en compte les dimensions environnementale, sociale et économique. Elle ajoute que des efforts particuliers doivent être faits pour assurer la prise en compte des impacts sur les peuples autochtones, les peuples traditionnels et les communautés tributaires de la forêt dans ces évaluations.

<sup>3</sup> Les versions en néerlandais et en mandarin ont été produites au cours du deuxième trimestre 2019. Le chargement de la version en mandarin a provoqué des perturbations qui ont retardées le processus pour toutes



**Ligne 1.4 : directives régionales fiscalité incitative**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C164	Tous	Alain KARSENTY	214		8/07/19	3 mois	Oct 2020
Contribution PPECF € : 44 995			Budget total € : 44 995				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ établir l'état des lieux de la fiscalité existante dans trois pays prioritaires (Gabon, Cameroun, Congo)</li> <li>▪ A partir de l'identification des régimes fiscaux existants, simuler le coût pour les États de différents scénarii de baisse pour un objectif donné de surfaces certifiées.</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ à l'aide des simulations chiffrées, rencontrer différents responsables administratifs ou politiques dans chacun des 3 pays, pour les sensibiliser</li> </ul>			

L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que :

- la certification de gestion forestière responsable (type FSC ou PAFC), constitue aujourd'hui une des meilleures garanties de conformité aux réglementations existantes, tout en incitant les entreprises à augmenter leurs efforts sur les plans social et environnemental ;
- le label FSC-FM en Afrique centrale stagne depuis 2014 et a même décliné en 2017-2018 avec environ 1,2 millions d'hectares en moins. Une des raisons de ce ralentissement est la part de plus en plus importante prise par les marchés asiatiques et d'autres pays émergents dans les exportations de bois des pays africains, au détriment notamment du marché européen, devenu plus contraignant.

Rappelons que le « modèle économique » de la certification dépend largement des « primes sur le prix », lesquelles sont jugées insuffisantes pour couvrir les coûts de la certification. L'idée de l'étude est de proposer une réduction des coûts par le biais d'une baisse de taxes forestières<sup>4</sup>.

Ainsi, une coalition de bailleurs de fonds pourrait proposer aux pays producteurs des accords visant à compenser la baisse des recettes fiscales, qui serait liée à une politique incitative promouvant la gestion durable, par une dégressivité des taxes forestières.

Ce schéma devrait être maintenu pendant une période minimale, idéalement de 7 à 10 ans, pour stabiliser la certification dans le bassin du Congo<sup>5</sup> permettre aux concessionnaires aujourd'hui non certifiés de le devenir<sup>6</sup>. Après cette période les avantages fiscaux seraient progressivement retirés.

Au mois de septembre 2019, une première mission de prise de contact a été réalisée dans les pays cibles de l'intervention, notamment au Cameroun, au Congo et au Gabon. Elle a permis entre autres de rencontrer les parties prenantes (ministère des finances, direction des impôts,

---

les langues. Les noms chinois des espèces ont fait d'une recherche approfondie. La version complète de la base de données en quatre langues (anglais, espagnol, néerlandais et mandarin) est disponible depuis octobre 2019

<sup>4</sup> Le mécanisme de Réduction Compensée de la Fiscalité (RCF) ne porterait que sur la fiscalité forestière, constituée principalement de trois redevances ou taxes : la redevance de superficie, la taxe d'abatage et les droits de sortie.

<sup>5</sup> L'expérience montre que pour parvenir à la certification, les entreprises rationalisent leurs coûts et améliorent leur productivité. Une nouvelle culture d'entreprise se développe et il est, dès lors, peu probable que les entreprises reviennent à leurs anciennes pratiques et renoncent à la certification, même après la fin des avantages fiscaux.

<sup>6</sup> Une fois certifiées, les entreprises auraient accès à de nouveaux marchés, globalement plus rémunérateurs, sans que cela soit aux dépens de leurs marchés traditionnels.

ministère de l'économie forestière, syndicats forestiers, représentants locaux des bailleurs de fonds, etc.) et d'envisager plusieurs scénarii d'abattements fiscaux, selon le contexte qui prévaut dans les principaux pays :

- au Cameroun, les réductions compensées devraient être importantes, de l'ordre de 50% (au moins les deux premières années de l'accord). Ce qui correspondrait néanmoins, à des sommes limitées puisqu'il n'y a qu'une seule concession certifiée et que cette situation ne devrait pas évoluer à court terme. Ainsi, si la surface certifiée est d'environ 350.000 ha pour les deux premières années, la somme à compenser serait d'environ 2,2 millions € (50% d'abattement) ;
- pour le Congo, il semble nécessaire de connaître les modalités et les conséquences sur la fiscalité du principe de « partage de production » qui devrait figurer dans la nouvelle loi forestière. Selon le Ministère, une étude sera lancée pour envisager les modalités d'application de cette mesure, il faudra donc attendre les conclusions de cette étude et les textes d'application de la loi avant d'envisager un dialogue sur le mécanisme RCF.
- au Gabon également la fiscalité forestière risque d'être modifiée très prochainement, justifiant d'attendre de connaître le nouveau régime fiscal avant de proposer le mécanisme. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'obligation de certification des concessions forestières dès 2022 rendrait le mécanisme RCF sans objet. Si, néanmoins, cette mesure n'entrait pas en vigueur en 2022 mais à une date ultérieure, le mécanisme RCF pourrait être utilisé dans l'intervalle pour faciliter la transition.

## 2.2 AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

A l'issue des CDO tenus à Brazzaville, les 23 et 24 novembre 2017, et à Douala les 19 et 20 Mars 2019, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues sur la composante 2 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Codes Actions	Activités prévues dans la convention BMZ n° 2015 05 203	Priorité	Interventions validées en CDO (Activités de la CgP)	Réf CDO	Montant prévu CDO (€)
<b>Axe 2: Amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle</b>					
<b>2.1 Respect des lois</b>					
2.1.1	La protection de la biodiversité (appui à la chaîne pénale) dans 3 pays	1	ALEFI au Gabon Etude sur l'impact du nouveau code forestier congolais, par ITTO/CTWPD	6 <sup>ème</sup> 7 <sup>ème</sup>	Appel à projet 1 000 000
2.1.2	L'appui aux sociétés asiatiques établies au Congo et au Gabon (état des lieux approfondi)	2	Coaching PPECF; missions PPECF; marketing ATBT	6 <sup>ème</sup>	PM
2.1.3	Appui à la bonne Gouvernance forestière	1	Appui au Think Tank dirigé par l'ATBT	6 <sup>ème</sup>	PM
			P FLEGT-REDD Guide "En route vers la certification..."	6 <sup>ème</sup> 7 <sup>ème</sup>	877 500 450 000
<b>2.2 Droits des travailleurs et conditions de travail</b>					
2.2.2	Assainissement, planification des bases-vie	1	Voir action 2.5.1; programme coaching PPECF II (plans d'actions)	6 <sup>ème</sup>	PM
2.2.4	Lutte contre le VIH-SIDA (à l'échelle sous régionale)	1	Lutte contre le VIH SIDA	6 <sup>ème</sup>	116 562
<b>2.3 Droits des peuples autochtones</b>					
2.3.1c	Elaboration de plans d'appuis Peuples autochtones (15 entreprises)	1	Voir action 2.5.1; programme coaching PPECF II	6 <sup>ème</sup>	PM
<b>2.4 Relations avec les communautés</b>					
2.4.1a	Cartographie participative, enquêtes terrain (développement d'outils spécifiques)	1	Voir action 2.5.1; programme coaching PPECF II (plans d'actions)	6 <sup>ème</sup>	PM
2.4.3	Tests de 2 modèles pilotes agroforestiers en zone de développement communautaire	2	Mise en place d'une plateforme de courtage pour les forêts communautaires	7 <sup>ème</sup>	150 000
<b>2.5 bénéfices générés par la forêt</b>					
2.5.1	Audits à blancs OLB / VLC ou FSC-PM et plans d'actions (25 audits+plans)	1	Voir action 2.5.1; programme coaching PPECF II (diagnostics + plans d'actions)	6 <sup>ème</sup>	PM
2.5.2	Coaching (15 entreprises)	1	Provisions pour Coaching	7 <sup>ème</sup>	2 000 000
2.5.3	Coaching de structures professionnelles (5) et industriels (2)	1	Stratégie collaborative avec le Programme FLEGT IP ATBT	6 <sup>ème</sup>	PM
2.5.4	Formations EFI	1	Formations EFIR	6 <sup>ème</sup>	PM
			Appel à propositions EFIR	7 <sup>ème</sup>	300 000
2.5.5	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	2	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	6 <sup>ème</sup>	PM
			Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	6 <sup>ème</sup>	4 500 000
2.5.6	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	2	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	6 <sup>ème</sup>	500 000
2.5.7	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	2	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	6 <sup>ème</sup>	500 000
2.5.8	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	2	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	6 <sup>ème</sup>	500 000
2.5.9	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	2	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	6 <sup>ème</sup>	500 000
2.5.10	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	2	Etude pour l'optimisation des rendements matières lors de l'exploitation forestière et de la transformation en produits bois	6 <sup>ème</sup>	500 000
<b>2.6 Valeurs et impacts environnementaux</b>					
2.6.1	Etude d'impacts environnemental et social	2	Impact de la certification sur la conservation de la faune	6 <sup>ème</sup>	PM
			Evaluation des services écosystémiques des forêts certifiées	7 <sup>ème</sup>	350 000
			Appui aux APDS et aux permis limitrophes (PEA 189, PEA 190...)	7 <sup>ème</sup>	300 000
2.6.2	Gestion des déchets	2	Amélioration des rendements matière par le classement des sciages	6 <sup>ème</sup>	PM
			Etude pour l'optimisation des rendements matières	6 <sup>ème</sup>	PM
<b>2.7 Plans de gestion</b>					
2.7.2	Algorithmes, solutions logicielles de gestion forestière	2	Upgrading du logiciel smart	6 <sup>ème</sup>	PM
			Logiciel de suivi de plans d'actions	6 <sup>ème</sup>	PM
2.7.3a	Développement d'une boîte à outils EFI	1	guideylviculture	6 <sup>ème</sup>	PM
			Protocole de collaboration entre Nature+ et le PPECF	6 <sup>ème</sup>	PM
2.7.3b	Méthode de e-learning EFI	3	Provision pour développement du E-learning	6 <sup>ème</sup>	PM
2.7.4	La vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts	2	Guideylviculture	6 <sup>ème</sup>	PM
			Guide "En route vers la certification..."	7 <sup>ème</sup>	PM
			Guide sur les arbres d'Afrique centrale	7 <sup>ème</sup>	350 000

2.8 Suivi et évaluation					
2.8.1	Mise en place de systèmes de contrôle et d'évaluation, niveau terrain	1	Appui au PROGEPP et USLAB d'FO	7 <sup>ème</sup>	PMI
2.8.2	Développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise	1	Subvention logiciel PALL TRACKS et suivi de plans d'actions	7 <sup>ème</sup>	500 000
2.8.5b	Activités de surveillance et de monitoring - développements et tests d'outils dans les concessions	1	Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière des éco-systèmes topicaux	6 <sup>ème</sup>	PMI
2.8.5c	Développement de nouvelles approches en monitoring et gestion des activités illicites à partir de concours d'idées	1	Upgrading du logiciel smart	6 <sup>ème</sup>	PMI
2.8.5d	Activités de surveillance - cofinancement d'outils	1	Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière	6 <sup>ème</sup>	PMI
2.8.6	Appui à l'AGDRF, APDS et concessionnaires des PEA et monitoring	1	Appui aux APDS et aux permis limitrophes (PEA 189, PEA 190...)	7 <sup>ème</sup>	PMI
2.9 Hautes valeurs de conservation					
2.9.1	Développement d'une boîte à outil HVC adaptée aux conditions de la forêt du EC	1	Voir action 1.2: soutien du PPECF à la stratégie FSC du bassin du Congo (GT HVC)	6 <sup>ème</sup>	PMI
2.9.2a	Réalisation d'études et de plans de gestion HVC dans les concessions	1	Voir action 2.5.1: programme coaching PPECF II (plans d'actions)	6 <sup>ème</sup>	PMI
2.9.2b	Formation des responsables faune à l'utilisation des boîtes à outils HVC	1	Voir action 1.2: soutien du PPECF à la stratégie FSC du bassin du Congo (GT HVC)	6 <sup>ème</sup>	PMI
2.9.2c	Pour les concessions OLB, VLC et FSC-CW, développement et promotion d'un canevas de gestion de la faune	1	Impact de la certification sur la conservation de la faune	6 <sup>ème</sup>	PMI
			De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune	6 <sup>ème</sup>	PMI
			Services écosystémiques rendus par l'éléphant	7 <sup>ème</sup>	100 000
2.9.2d	Pour les concessions sur la trajectoire, ou déjà certifiées OLB, VLC et FSC-CW, appui à l'élaboration du plan de gestion de la faune dans 20 concessions	1	Voir action 2.5.1: programme coaching PPECF II (plans d'actions)	6 <sup>ème</sup>	PMI
			Fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés: CB, FO et Rougier Mokozi	6 <sup>ème</sup>	PMI
			Lutte contre la criminalité faunique chez PW-CEB	6 <sup>ème</sup>	PMI
2.9.3	Développement de stratégies alternatives de protection de la faune	2	De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune	6 <sup>ème</sup>	PMI
2.9.5a	Campagnes de sensibilisation de riverains	1	Provision pour relance du cinéma numérique itinérant	6 <sup>ème</sup>	48 750
			Provision pour jeux éducatifs jeunesse	6 <sup>ème</sup>	78 000
				Total Avc 8-11	7 620 812

Indicateurs globaux :

- I.1. les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha).
- I.2. les superficies certifiées Légimité (FSC-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.
- I.6. Les Demandes d'Actions Correctives de procédures EFI, émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement représentent moins de 15% du nombre total de DACs.
- I.8. au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des Peuples autochtones.
- I.9. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légimité » mettent en œuvre des actions sociales conformément aux exigences de la certification.
- I.10. au moins 75 % des entreprises certifiées FSC ou PEFC/PAFC réalisent et mettent en œuvre un plan de gestion de faune.
- I.11. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légimité » mettent en œuvre un plan d'action de faune.

**Actions réalisées durant la période :****Ligne 2.1 : respect des lois****Ligne 2.1.3 : appui à la bonne Gouvernance forestière****Action 1- opérationnalisation des think tank de l'ATIBT**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C145	Tous	ATIBT	208	16/11/18	10/12/18	3 mois	Mars 2019
Contribution PPECF € : 25 000			Budget total € : 25 000				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire avancer les réflexions pour qu'elles débouchent rapidement sur des actions concrètes et pragmatiques</li> <li>▪ Discussions sur chacun des principaux thèmes et ouverture vers' d'autres ;</li> <li>▪ élaborer un rapport de synthèse.</li> </ul>							

Depuis le début des années 2010, on observe un ralentissement dans la dynamique de la certification, et un changement de mains de plusieurs concessions (entreprises européennes qui vendent leurs actifs à des entreprises asiatiques).

Il y avait donc nécessité d'engager une réflexion sur l'exploitation forestière en Afrique centrale, dans un objectif stratégique de maintien du modèle « concessions forestières », par un appui à la communication sur l'impact socio-environnemental de la certification, la promotion de nouvelles essences à promouvoir, de nouvelles règles de commercialisation (notamment avec les marchés asiatiques), l'étude de nouvelles règles fiscales incitatives, l'optimisation des coûts logistiques, usages multiples (et probablement superposés) des espaces forestiers, etc. Et ceci, dans un contexte de défi démographique où l'Afrique va doubler de population, dans les trente années à venir.

C'est ainsi que s'est tenu en mai 2018, à Nogent sur Marne, un premier think-tank qui a permis d'obtenir un consensus sur une dizaine d'actions sur cinq grandes thématiques.

Une deuxième session s'est tenue les 8, 9 et 10 janvier toujours à Nogent sur Marne. Le compte rendu résumé est présenté ci-après.

Les engagements pris à ces deux think-tank ont donc permis d'engager une stratégie sur la gestion durable des forêts du bassin du Congo, pilotée par une feuille de route et par des engagements de différents partenaires à la mettre en œuvre (identification de nouvelles essences à haut potentiel de valorisation, amélioration de l'image des bois du bassin du Congo sur les marchés, promotion de la certification par des appuis personnalisés aux entreprises, etc.)

Parmi ces engagements, figurait en bonne place, le rapprochement des opérateurs européens avec les acteurs de la filière bois, en Chine. Cet objectif a connu une avancée significative, grâce au forum ATIBT-ITTO qui s'est tenu à Shanghai fin octobre avec le soutien financier du PPECF.

Ce forum a permis à 350 participants d'échanger avec 61 conférenciers et panelistes à l'occasion de conférences thématiques, dont un side-event légalité-certification a été organisé entre l'ATIBT et le GGSC. A signaler aussi, la conférence de l'organisation chinoise CTWPDA, où l'ATIBT et le LCB ont pu largement s'exprimer.

Ainsi, de très nombreuses informations ont été partagées, qu'il conviendra de comprendre et de capitaliser, dans le cadre des prochains échanges avec les partenaires chinois, avec



comme objectif de faire prospérer les principes de la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, tout au long de la chaîne de valeur.

**Compte Rendu du 2<sup>ème</sup> think tank de l'ATIBT**  
**Nogent sur Mame, 8-10 Janvier 2019**

Ce document se veut un rapport synthétique des décisions qui ont été prises au cours du think tank de l'ATIBT, qui s'est tenu à Nogent, en janvier 2019. Nous avons compté 65 participants environ, provenant d'horizons très divers : Sociétés forestières, bureaux d'études, instituts de recherche, ONG, bailleurs, organisations internationales, xperfs, auditeurs.

Les discussions ont été organisées en ateliers, chacun traitant d'un grand axe de l'orientation stratégique issue du premier think tank en Mai 2018 :

1. Améliorer l'image des bois tropicaux en Europe
2. Explorer de nouveaux marchés pour les bois tropicaux
3. Redonner de la valeur à la forêt tropicale
4. Appui à la certification et services environnementaux pour valoriser le travail des concessionnaires certifiés
5. Développer des collaborations avec l'Asie pour agir conjointement sur la gestion durable des forêts tropicales.

Les grands axes définis lors du 1<sup>er</sup> think tank ont été travaillés au cours de l'année 2018; Certains objectifs concrets ont été atteints, mais ne constituent que des étapes pour rendre de la compétitivité aux entreprises certifiées. En effet, il faut aller beaucoup plus loin, réduire le coût de la certification, améliorer les ressources des entreprises et agir sur le plan politique pour combattre la concurrence déloyale exercée par l'activité illégale.

Concrètement, l'UFIGA et l'UFIAG ont signé conjointement à Shanghai un engagement pour accompagner l'objectif du gouvernement gabonais à ce que les entreprises obtiennent, à minimum, une certification (type OLB, Legal Source) à l'horizon 2022<sup>7</sup>. Un groupe de travail doit être formalisé pour appuyer cette initiative. Ce groupe devrait comporter un représentant de l'ITTO, de la GGSC, de l'ATIBT, des organismes de contrôle, des bailleurs, ainsi que des experts et des chercheurs.

Par ailleurs, l'ATIBT et CTWPDA ont signé un accord visant à renforcer les relations entre les deux organisations, leur coopération et leur coordination mutuelle en vue de la promotion du commerce légal, les investissements dans les bois tropicaux, le partage des informations de marché concernant principalement la Chine, l'Europe et l'Afrique, et le partage des pratiques de gestion durable et de certification.

Toujours dans cet esprit, une première initiative du PPECF pour les prochains mois, serait de traduire en mandarin, les lignes directrices des certificats de légalité (OLB, Legal source, TLV) et quelques guides pratiques sur la gestion durable, notamment des modules en e-learning sur l'exploitation à faible impact : la sécurité de l'abattage, les pistes et ouvrages de franchissement, etc.

Il est également attendu, que l'ATIBT organise le troisième think tank, en Afrique, probablement quelques jours avant le prochain Comité de décisions et d'orientations du PPECF en début d'année prochaine.

### **Action 2- protocole de collaboration entre les projets APV-FLEGT UE-FFEM / PPECF**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
------------	-----------------	----------------	--------	----------	--------------	-------	----------

<sup>7</sup> <https://www.atibt.org/fr/signature-dune-declaration-par-lufiga-et-lufiag-a-shanghai/>

C127	Tous	ATIBT	182	17/05/18	30/07/18	22 mois	Mai 2020
Contribution PPECF € : 772 340			Budget total € : 1 324 870				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les associations professionnelles partenaires de chaque pays cible sont renforcées avec un Référent FLEGT-Certification ;</li> <li>▪ les associations professionnelles partenaires de l'ATIBT disposent d'un plan de communication qui permet d'informer et de concerter tous les acteurs privés de la filière forêt-bois ;</li> <li>▪ le nombre de sociétés forestières engagées dans la certification de légalité ou de gestion durable est augmenté d'au minimum huit ;</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la certification sera intégrée dans les SVL du Cameroun et du Congo, et dans les APV provisoires du Gabon et la République Démocratique du Congo ;</li> <li>▪ Les nouveaux documents normatifs et réglementaires concernant la gestion forestière intégreront les positions concertées du secteur privé</li> </ul>			

Sur le 2ème rapport semestriel de l'Intervention couvrant la période de janvier à juin 2019, la CgP formule les commentaires suivants :

- une grande part des activités planifiées sont subordonnées à des études « Etat des lieux » ou « Analyse d'écarts » dont les TDR très étendus ont généré des livrables très partiels et incomplets. Et, comme tout semble dépendre de ces « Etudes », le rapport justifie de façon récurrente que telle ou telle activité n'a pu encore être menée ;
- beaucoup d'informations restent imprécises, notamment les informations et données qui concernent les certificats de légalité APV ou de reconnaissance des certifications privées (pourtant au cœur de l'intervention) ;
- de nombreuses activités (plaidoyers, formations, plans de communications, etc.) restent à un stade très embryonnaire, soit sous-forme de documents préparatoires ou de recommandations méthodologiques, mais sans réalisation effective.

Au vu de ces constats, la CgP émet de sérieuses réserves sur les résultats qui pourront être atteints au terme du contrat.

## Ligne 2.2 : droits des travailleurs et conditions de travail

### Ligne 2.2.4 : lutte contre le VIH-SIDA (à l'échelle sous régionale)

#### Action : projet d'harmonisation, des interventions de lutte contre le VIH-Sida au sein des concessions forestières, dans le bassin du Congo.

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
	Tous	GFBC	202	12/12/18		18 mois	
Contribution PPECF € : 116 622			Budget total € : 116 622				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une plateforme sous régionale de concertation autour de la stratégie VIH/santé dans les entreprises forestières du bassin du Congo mise en place ;</li> <li>▪ un consensus créé pour l'adoption de la stratégie d'intervention VIH/santé dans les concessions forestières du bassin du Congo ;</li> <li>▪ au moins deux organisations patronales nationales accompagnées dans la mobilisation des ressources pérennes pour l'opérationnalisation de la stratégie VIH/santé au sein des entreprises forestières membres</li> </ul>							

La proposition portée par le Groupement de la Filière Bois du Cameroun (GFBC) consistait à harmoniser les interventions VIH au sein des concessions forestières du bassin du Congo, en s'inspirant de l'expérience du GFBC au Cameroun. La proposition de contrat a été adressée



en juillet au GBC, mais est restée sans suite à ce jour. De ce fait, cette intervention doit être abandonnée.

### **Ligne 2.4.3: Test de deux modèles pilotes agroforestiers en zone de développement communautaire**

#### **Action : projet pilote d'appui au développement local par l'approche microfinance et Appui aux forêts communautaires**

Plusieurs tentatives du PPECF de nouer un partenariat avec un opérateur de microfinance, n'ont pas abouti. De ce fait le « développement local » s'est déporté vers une nouvelle idée centrée sur un appui aux forêts communautaires<sup>8</sup>, mais parfaitement transférables aux populations riveraines qui exploitent des territoires forestiers, à l'intérieur des concessions, qualifiés de « séries agricoles » ou de « développement communautaire »<sup>9</sup>.

Le PPECF s'est donc rapproché du Service d'appui aux initiatives locales de développement (SAILD<sup>10</sup>), pour proposer une nouvelle approche organisationnelle des forêts communautaires. Cette approche devait s'appuyer sur la mise en place d'une centrale de prestation de services mutualisée et autogérée par les groupements qui les exploitent. Son principe est d'apporter une réponse (des services) aux besoins des exploitants lorsque ces derniers n'ont plus la compétence pour résoudre, à leur niveau, une difficulté ou une contrainte.

Mais, suite à sa rencontre avec les forêts communautaires du haut Nyong, courant le mois de mai, la CgP a été obligée, au vu des nombreux « dysfonctionnements » rapportés par les représentants de ces forêts, de demander au SAILD, de redéfinir le contour d'une intervention beaucoup moins ambitieuse, centrée autour de trois ou quatre services majeurs que pourraient rendre une centrale de services autogérée, c'est-à-dire dont le fonctionnement est assuré par les membres adhérents.

### **Ligne 2.5.2 : coaching (15 entreprises)**

#### **Action : appui aux entreprises dont coaching vers la certification**

Le projet PPECF a pour principal objectif d'accompagner les entreprises non certifiées vers une certification de légalité puis éventuellement vers une certification de gestion durable plus exigeante mais potentiellement plus facilement valorisable sur le marché européen et asiatique (type FSC FM et PAFC Gabon/PAFC bassin du Congo dont le standard régional est en cours d'élaboration sur financement PPECF [cf. ligne 1.2 supra].

Ce programme s'adresse donc en priorité à des entreprises qui ne se sont pas encore engagées dans le processus de certification et qui sont probablement :

- moins dynamique d'un point de vue commercial ;
- avec une maîtrise technique insuffisante par exemple dans la mise en œuvre des normes d'exploitation à faible impact ou le respect des normes environnementales des ateliers mécanique, la gestion des déchets, etc. ;

---

<sup>8</sup> A côté du domaine permanent forestier (au Cameroun), des milliers d'hectares sont affectés aux forêts communautaires. Elles aussi, font l'objet de plans d'aménagement (simplifiés) et peuvent prétendre à des labels de gestion durable (certification de groupe).

<sup>9</sup> Ces zones sont inscrites aux plans d'aménagement des concessions forestières.

<sup>10</sup> <https://www.saild.org/>

- moyennement organisées en termes de gestion des ressources humaines (contractualisation), par rapport à la qualité de vie des travailleurs dans les camps forestiers, en matière de respect des exigences santé/sécurité ;
- probablement moins aptes répondre à la totalité des exigences légales et de disposer de l'ensemble des documents et enregistrement nécessaires.

Ainsi, les entreprises intéressées par l'offre de coaching doivent faire une demande auprès de PPECF2 selon la procédure disponible sur le site de PPECF (<http://www.ppecf-comifac.com>) et fournie aux principaux partenaires (Syndicats professionnels ATIBT en particulier).

Ainsi, le point focal PPECF au sein de chaque pays est chargé d'identifier des entreprises potentiellement intéressées et de les accompagner et les appuyer dans leurs premières démarches de manifestation d'intérêt dès le diagnostic préalable.

Ce diagnostic a pour objectif d'établir un premier état des lieux et d'évaluer le niveau de l'entreprise par rapport aux exigences des certificats de légalité disponibles sur le marché à savoir :

- OLB : Origine et Légalité des Bois supporté par Bureau Veritas Douala ;
- LS : Legal Source supporté par NEPCON,
- TLV: Timber Legality Verification de Control Union.

A noter qu'une étude comparative entre ces certificats est actuellement en cours [C172], pour analyser le fonctionnement, la portée et l'efficacité de ces systèmes et éventuellement proposer des recommandations d'amélioration auprès des organismes de certification.

Rappelons que le diagnostic préalable est réalisé par un expert de la cellule de gestion du projet (CgP) et le point focal national, avec l'appui échéant d'un expert local sur la base d'un référentiel spécialement construit. Il se base sur des observations de terrains, une analyse documentaire et des discussions avec les cadres et salariés de l'entreprise ainsi qu'avec les principaux acteurs et parties prenantes de l'entreprise (Administrations, partenaires, sous-traitants, etc.).

L'objectif du diagnostic est de vérifier la légalité de l'entreprise sur l'ensemble du périmètre de responsabilité et sur l'ensemble des activités de l'entreprise relatif à : i) la mise en œuvre de l'aménagement et de l'exploitation forestière à faible impact ; ii) à la bonne application du droit du travail et des conditions de vies des travailleurs et des ayants droit (social interne) et iii) au respect des engagements et des clauses particulières vis-à-vis des populations riveraines et des peuples autochtones présent dans la concession (social externe).

Par ailleurs, le diagnostic s'attache à évaluer la structuration et l'organisation de l'entreprise mais également les compétences et les moyens disponibles, qu'ils soient financiers, matériels, organisationnels ou commerciaux<sup>11</sup>.

Le diagnostic donne lieu à la rédaction d'un rapport de synthèse à l'intention de l'entreprise candidate. Ce document reste strictement confidentiel et comporte les éléments suivants :

---

<sup>11</sup> Lors du diagnostic, des contacts sont pris avec différentes parties prenantes au sein du pays (Administrations, représentations professionnelles, ONG nationales, environnementales ou locales, institutions, experts, etc.) afin d'évaluer la façon dont l'entreprise est perçue et si des conflits, des procédures de justices ou des plaintes en cours existent. Il est en effet important d'identifier le risque pour le projet PPECF2 d'accorder un appui à une entreprise douteuse.

- présentation de l'entreprise avec les principales données statistiques (activité, organigramme, description de la concession forestière, principales données d'exploitation et de production) ;
- les principales forces de l'entreprise et perspectives d'amélioration vis-à-vis de la certification, mais également l'intérêt et les bénéfices attendus pour elle-même ;
- les manquements aux différentes exigences du référentiel de légalité ;
- les tâches élémentaires, les actions très concrètes et opérationnelles à réaliser, les procédures à construire, les documents à produire constituant le plan d'actions ;
- une évaluation du budget nécessaire pour la réalisation des actions identifiées précédemment avec un partage du financement entre ce qui doit/peut être supporté par l'entreprise et ce qui sera financé par PPECF.

Une fois que l'entreprise confirme son engagement à obtenir une certification, le PPECF appuie la mise en œuvre du plan d'action défini lors du diagnostic en finançant partiellement, le bureau choisi préalablement par l'entreprise pour l'accompagner. Ce dernier établit donc un contrat avec l'entreprise qui est ensuite validé par le PPECF.

Ensuite, le PPECF veille à assurer un contact régulier avec l'entreprise et le bureau d'étude, à travers une fiche navette de suivi du plan d'actions. Des conférences téléphoniques sont périodiquement réalisées avec l'expert de la CgP. Le point focal de chaque pays maintient également un contact permanent avec le bureau d'étude et l'entreprise.

Des visites sur sites et/ou au niveau des directions générales sont également réalisées. Une visite annuelle est prévue. Une visite systématique préalable à l'audit initial de certification sera également assurée.

Tableau de cofinancements

Action spécifique	Prise en charge PPECF	Prise en charge Entreprise
<b>Diagnostic préalable</b>		
mission Expert PPECF et point focal national	100%	
Voyage internationaux expert PPECF	100%	
Logistique et voyage intérieur, accès aux sites forestier, logement		100 %
Participation du BE		100 %
<b>Mise à niveau et actions du Bureau d'Etude</b>		
Honoraire BE pour les actions liées à la certification de légalité	50 %	50 %
Honoraire BE pour les actions liées à la certification de gestion durable	75%	25%
<b>Suivi / encadrement par PPECF</b>		
mission Expert PPECF et point focal national	100%	
Voyage internationaux expert PPECF	100%	
<b>Intervention Organisme de Certification</b>		
Audit initial	0 %	100 %
Audit de surveillance	0 %	100 %

Depuis le démarrage de l'offre d'appui coaching, différents supports ont été produits parmi lesquels on citera :

- pour la présentation et le suivi du projet :
  - ✓ note explicative du fonctionnement du processus (V.28/11/2017) ;

- ✓ une base de données actualisée des différentes entreprises engagées avec suivi des surfaces et de la situation ;
- ✓ le rapport d'étape.
- pour l'aide à la réalisation du diagnostic :
  - ✓ checklist de diagnostic spécifique et adaptable en fonction des objectifs de l'entreprise, en particulier en fonction du choix d'aller vers une certification de légalité ou vers une certification de gestion durable ;
  - ✓ modèle de rapport de diagnostic.
- pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action :
  - ✓ une fiche navette entre la CgP PPECF et chaque bureau d'étude permettant de faire un point semestriel du niveau de réalisation des tâches du plans d'action et d'identifier le cas échéant les éventuels points de blocages, de tension ou de retard. Ce document permet également de faire un point sur la situation globale de l'entreprises, les changements, les modifications du contexte extérieur, les facteurs de risques ;
  - ✓ une fiche navette suivi activité point focal qui permet de suivre l'activité de facilitation du point focal PPECF auprès des entreprises et des bureaux d'étude.

Le tableau ci-dessous présente la situation des entreprises engagées dans le processus au 31/12/2019.

PAYS	Inscrit	nb diagnostic	Superficie diagnostiquée (ha)	nb engagée	Superficie engagée (ha)
GABON	11	10	2 365 517	5	1 214 817
RC	5	2	1 424 523		
RDC	2	2	442 430		
RCA	1	1	721 419	1	721 419
CAMEROUN	1	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>4953889</b>	<b>6</b>	<b>1936236</b>

PAYS	Inscrit en %	nb diagnostic en %	Superficie diagnostiquée en %	nb engagée en %	Superficie engagée en %
GABON	55%	67%	48%	83%	63%
RC	25%	13%	29%	0%	0%
RDC	10%	13%	9%	0%	0%
RCA	5%	7%	15%	17%	37%
CAMEROUN	5%	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

L'analyse de ces deux tableaux permet d'établir les principaux constats suivants :

- de nombreuses entreprises sont intéressées. 20 entreprises sont inscrites sur le bassin du Congo alors qu'il reste encore trois années de projet (et donc 12 à 18 mois pour recevoir encore des inscriptions) ;
- sur la base des inscriptions actuelles, les surfaces potentiellement certifiables sont importantes et ; avec 7 millions d'ha, elles représenteraient plus qu'un doublement des surfaces déjà certifiée « légalité » (cf. tableau ci-dessous). Ce chiffre confirme bien

l'adéquation entre l'offre d'appui du PPECF et la demande des entreprises. Ce chiffre est également à mettre en perspective avec l'Indicateur I.2 du projet PPECF « D'ici fin 2023, les superficies certifiées Légalité (FSC-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Millions d'Ha » ;

- les superficies déjà diagnostiquées sont de l'ordre de 5 millions d'ha et suivent globalement le rythme des inscriptions. En revanche, il existe un écart entre les entreprises diagnostiquées et celles qui entrent effectivement dans le processus d'accompagnement à la certification ;
- le Gabon représente nettement la part la plus importante des activités de coaching en nombre d'entreprise et en superficie. Ce qui confirme l'importance des décisions régaliennes des Etats en matière de gouvernance forestière.

Type de certificat	nombre	superficie (ha)
FSC / PAFC	9	4493629
légalité	17	5 949 406

*Données ATIBT juin 2019*

Tableau synthétique du coaching au 31 octobre 19

Pays	Entreprise	Surface (ha)	Inscription	Date diagnostic	DNO PPECF	BE	Situation	Certif. légalité envisagé	Certif. obtenu	Objectif certif. FM
Gabon	SOMIVAB	147 668	1	janv-18	18/04/2018	TEREA	accompagnement en cours	TLV	TLV	FSC
	SBL	326 985	1	avr-18	en cours	GFEC	contractualisation BE en cours			
	BSO	183 100	1	mai-18	13/03/2019	TEREA	accompagnement en cours	OLB		
	TTIB	239 429	1	mars-18	05/10/2018	TEREA	accompagnement en cours	OLB		
	ASI	206 615	1	sept-18	13/12/2018	TFM Cons	accompagnement en cours	OLB		FSC
	SEFF	438 005	1	févr-19	08/08/2019	GFEC	accompagnement en cours	OLB		
	BORDAMUR	154 450	1	sept-19	en cours	GFEC	contractualisation BE en cours	OLB		PAFC
	TOUJOUR V.	110 737	1	sept-19	en cours	GFEC	contractualisation BE en cours	OLB		PAFC
	GWI	430 528	1	déc-19		TFM Cons	diagnostic à réaliser			
	BSG	201 606	1			TFM Cons	diagnostic à programmer			
	Bonus Harvest	128 000	1	déc-19		TFM Cons	diagnostic à réaliser			
	EGG	250 000		En attente						
	TBNI	409 326		En attente				contact direct NP + HM		
RCA	SEFCA	721 419	1	juil-18	13/12/2018	FRM	accompagnement en cours	OLB		
R. Congo	SEFYD	547 026	1	En attente décision entreprise						
	SIFCO	621 120	1	janv-19	En attente décision entreprise					
	ASIA CONGO	803 403	1	mars-19			BE à choisir (appel d'offre lancé)			
	ROG Mokabi	586 330	1	à programmer			diagnostic à programmer			
	LIKOUALA T.	525 500	1	janv-20		FRM	diagnostic à réaliser	OLB		
RDC	IFCO	205 608	1	juin-19		SMARTCERT	En attente décision KFW	LS		
	CFT	236 822	1	déc-19		J. CHABERT	relance intérêt vers le FSC		LS	FSC
Cameroun	DINO et fils	260 794	1	En attente volonté entreprise						

<b>Total intéressé</b>	21	<b>7 734 471</b>
<b>Total inscrit</b>	20	<b>7 075 145</b>
<b>Total diagnostiqué</b>	15	<b>4 953 889</b>
<b>Total démarré</b>	6	<b>1 936 236</b>
<b>Total certifié L.</b>	1	<b>147 668</b>
<b>Total certifié FM</b>	0	<b>0</b>

Analyse atout/opportunité versus faiblesse /menace par pays (pour le coaching)

A) Pays	B) Atout / opportunité	C) Faiblesse/Menace
GABON	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très forte dynamique du projet depuis la déclaration présidentielle d'une certification obligatoire à horizon 2023. De nombreuses entreprises (notamment à capitaux asiatiques) s'engagent dans le processus pour répondre à l'obligation légale.</li> <li>• Besoin clairement et nouvellement exprimé de ces entreprises asiatiques de répondre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- à une inquiétude des importateurs (besoin d'approvisionnement en bois légal ou contrôlé)</li> <li>- à une émergence de demande de bois certifiées (plutôt PAFC Gabon pour la Chine et l'Asie du Sud Est selon les informations recueillies auprès des entreprises).</li> <li>- à la nécessité de redorer leur image de marque à la suite des récents scandales (Kevasingo Gate)</li> <li>- à l'opportunité de se positionner sur certains marchés de niche en Europe sur des bois spécifiques (bois hydrauliques) et/ou des qualités premium mieux valorisées sur ces marchés.</li> </ul> </li> <li>• Présence au démarrage du projet de bureaux d'étude nationaux et internationaux déjà investis dans la certification et ayant des relations déjà établies avec des entreprises (appui à la réalisation des plans d'aménagement, EIES, inventaires...)</li> <li>• Installation rapide du point focal PPECF au Gabon et forte implication.</li> <li>• Secteur privé bien structuré avec une forte activité de l'UFIGA et de l'UFIAG et un réel soutien au projet PPECF.</li> <li>• Les entreprises à capitaux asiatiques constituent une des cœurs de cibles du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'engagement dans une certification sous la contrainte légale n'est pas forcément une bonne chose. Il ne s'agit plus d'une démarche volontaire basée sur une analyse objective et consciente des besoins et des bénéfices. Il s'agit d'une démarche forcée, à un rythme probablement très élevé, imposant de changements de méthode de travail et de de culture qui ne sont pas facile à approprier et diffuser largement au sein de l'entreprise.</li> <li>• Risque important qu'à l'horizon 2023, de nombreuses entreprises ne soient pas au niveau des exigences d'une certification FSC/PAFC Gabon</li> </ul>
Cameroun		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très faible dynamique du projet, aucune entreprise inscrite, ni</li> </ul>



A) Pays	B) Atout / opportunité	C) Faiblesse/Menace
		<p>engagée. La situation s'explique probablement par le fait que</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de très nombreuses entreprises sont déjà certifiées OLB à cause de la présence ancienne de BV Douala et de son activité de promotion et de démarchage. 11 des 13 entreprises certifiées OLB sont au Cameroun. La demande est donc faible</li> <li>- Le GFBC, n'est pas totalement fonctionnel, ni efficace avec un faible soutien apporté au point focal.</li> </ul>
République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne dynamique avec des entreprises intéressées à la fois dans le sud (petites concessions) et dans le Nord</li> <li>• En lien avec l'hypothèse toujours d'actualité de l'obligation légale de se certifier (article plus ou moins précis dans la nouvelle version du Code Forestier encore en cours de discussion).</li> <li>• Installation rapide et efficace du point focal PPECF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés conjoncturelles mais réelles d'accès aux entreprises du Nord Congo (plus de trajet avion, 50 à 60 % du temps de mission correspond à des temps de déplacement).</li> </ul>
RCA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une seule entreprise engagée mais particulièrement bien accompagnée par le BE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible dynamique mais liée à un nombre très limité d'entreprises et de concessions forestières actives dans le pays (5 ou 6 actuellement ?)</li> <li>• Situation politique et économique encore chaotique</li> <li>• Très faible perspective de développement de la composante coaching dans le pays</li> </ul>
RDC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'un point de vue stratégique et institutionnel, la RDC est un des cœurs de cibles du projet. Il est important de pouvoir intégrer rapidement des entreprises aux processus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté inhérente aux pays (instabilité, gouvernance, distances...)</li> <li>• Forte pression des ONGs environnementale sur le pays</li> <li>• Risque réputationnel important qui peut expliquer les précautions et le temps nécessaires à la prise de décision d'appui..</li> </ul>

En conclusion, sur le « coaching » il faut retenir :

- sans surprise, le niveau des entreprises candidates à un appui coaching, est relativement bas avec des problèmes et des situations récurrentes. C'est une situation qui s'explique parfaitement et qui avait été identifiée lors de l'étude de faisabilité du projet PPECF II, puisque les entreprises partenaires sont des entreprises par nature non certifiées, donc moins structurées, moins mobilisées et probablement moins vertueuses ;

- l'exploitation forestière repose sur très peu de base documentaire et une quasi absence de procédure. Le fonctionnement de ces entreprises est généralement basé sur un management direct, oral, très rarement documenté, y compris pour les thématiques qui touchent directement la gestion du personnel ;
- que, d'une manière générale, les entreprises qui s'engagent ont une vision très globale de la certification et peu d'informations sur ses mécanismes de fonctionnement et principes. Elles n'ont donc, qu'une vision très partielle sur les bénéfices éventuels attendus<sup>12</sup> (y compris le bénéfice économique possible) et une faible conscience des implications techniques, des changements en termes de gestion de l'entreprise, des coûts et les investissements nécessaires. De la même manière, elles appréhendent avec difficulté, la réorganisation des ressources humaines et les besoins supplémentaires, en particulier l'obligation de mettre en place une cellule certification positionnée dans un organigramme hiérarchiquement contraignant ;
- les entreprises à capitaux asiatiques (qui font l'essentiel des demandes d'appui) en particulier font face à des difficultés supplémentaires, liées à l'usage de la langue et notamment :
  - ✓ des difficultés de compréhension des principes et concepts de la certification ;
  - ✓ un manque de connaissance des textes légaux, des concepts d'aménagements forestiers, d'exploitation à faible impact ;
  - ✓ un niveau de maîtrise des techniques de gestion et d'exploitation forestières qui restent globalement faibles ;
  - ✓ des difficultés très fortes de communication entre la direction générale, les cadres expatriés et les salariés nationaux de terrain. il est globalement difficile de gérer finement une activité en forêt avec 100 mots de français ;
  - ✓ difficultés prévisibles dans l'intégration des outils de certifications (procédures, documents, changement de culture...) au sein de l'entreprise ;
  - ✓ difficultés attendues et des risques d'échecs important lors des audits (problème de communication et de compréhension avec les auditeurs).
- en conséquence, les recommandations et le niveau des plans d'action construits<sup>13</sup> suite aux diagnostics sont finalement assez proches les uns des autres. Le niveau des entreprises et les écarts par rapport à la légalité sont souvent comparables. La liste ci-dessous présente les principales activités que les entreprises devront mener :
  - ✓ en rouge, les actions qui présentent les plus forts enjeux financiers ;
  - ✓ en bleu, les plus forts enjeux techniques et stratégique.

---

<sup>12</sup> [http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html) Étude coûts- bénéfices de la certification FSC® dans le bassin du Congo(Principe 5).

<sup>13</sup> D'une manière générale, les diagnostics se sont bien déroulés. Les missions courtes efficaces et bien préparées en amont par les points focaux permettent de faire des observations et des constats de terrain précis et sans concession. Les conseils et les recommandations opérationnelles qui constituent la base du plan d'action sont toujours bien perçues et acceptées par les entreprises. Les rapports structurés et précis permettent à l'entreprise d'avoir une vision claire de son niveau et une information lisible des principaux manquements par rapports aux exigences des référentiels de légalité ou de gestion durable ;

Thème	Action
Système qualité	Structurer la gestion documentaire Structurer la veille légale <b>Construire un plan de formation et réaliser des formations transversales (EFIR, construction, santé sécurité...)</b> Rédiger le manuel de procédures Construire une politique publique et une stratégie de communication extérieure
Monitoring et contrôle qualité	Mettre en place la procédure de monitoring aux échelles adaptées Créer d'une brigade de contrôle qualité terrain (forêt et site industriel)
traçabilité	Rédiger et mettre en œuvre une procédure de traçabilité forêt et traçabilité usine
Ressource humaine	Créer et organiser la cellule certification légitime et autonome Recruter QHSE, responsable social, responsable contrôle qualité...

#### COMPOSANTE : SOCIAL INTERNE

Thématique	Action
Amélioration du dialogue social	Assurer le bon fonctionnement des Délégués du Personnel et des représentants syndicaux Assurer l'utilisation du cahier de doléance Rédiger une procédure de déclaration, de gestion et d'enregistrement des conflits
Santé sécurité au travail	Réaliser une étude des risques santé sécurité pour les salariés Améliorer le fonctionnement du CHST <b>Assurer de façon rigoureuse le port des EPI et la sécurité au travail</b> Assurer la prise en compte du risque forêt et les évacuations sanitaires Rédiger et mettre en œuvre une procédure de gestion et vérification des trousse de secours Assurer le transport des personnels dans des conditions de sécurité Réaliser les formations 1 <sup>er</sup> secours Formaliser une convention cadre d'une convention avec centre de Santé à proximité
Droit du travail, condition de travail	Assurer la totale légalité des salariés Auditer la situation des sous-traitants et assurer la légalité
Conditions de vie des travailleurs	<b>Réhabiliter l'habitat et améliorer les conditions de vies des travailleurs et ayants droits dans les camps forestiers</b> Améliorer le fonctionnement des infirmeries Améliorer le fonctionnement de l'économat, procédure de suivi contrôle

#### COMPOSANTE SOCIAL EXTERNE

Thématique	Action
Relation avec populations riveraines	Définir une procédure de gestion et d'enregistrement des conflits avec les Populations riveraines Réaliser les cartes participatives des finages villageois Améliorer la gestion des réalisations sociales et du développement économique des populations Définir une procédure d'identification des sites sacrés Formaliser le mécanisme de construction et d'enregistrement du CLIP

#### COMPOSANTE AMENAGEMENT FORET

Thématique	Action
Méthode d'exploitation	Rédiger et faire appliquer la norme technique EFIR de l'entreprise <b>Assurer un strict respect des DMA</b> <b>Mettre en place du contrôle qualité post exploitation</b>
Contrôle activité illégale	Identifier et qualifier les activités illégales et/ou non souhaitées Matérialiser et suivre les limites Mettre en place d'outils de lutte anti braconnage et lutte contre les activités illégales

#### COMPOSANTE ENVIRONNEMENT

Thématique	Action
Etude d'impact Etudes environnementales	Opérationnaliser les plans de gestion environnementaux (PGE). Rédiger une procédure Etude d'impact échelle de terrain (échelle opérationnelle) Réaliser les études FHVC (certification FSC) ou des AFEI (PAFC Gabon)
	Rédiger et mettre en œuvre une procédure de traitement stockage évacuation des déchets Assurer la gestion des déchets ménagers

<b>Gestion des déchets et des pollutions</b>	Rédiger une procédure de traitement des pollutions ponctuelle en forêt en cas de d'incident
<b>Gestion des produits chimiques</b>	<i>Assurer l'identification, utilisation et stockage des produits chimiques + EPI spécifiques</i>
<b>Mise aux normes environnementales des ateliers et sites industriels</b>	<i>Evaluer la situation des ateliers et des sites industriels Construire les décanteurs/déshuileurs, Mettre aux normes les stations gasoil, les stations de lavage, les zone de stockage hydrocarbures, les décharges...</i>
	<i>Mettre en place 'un programme de dépollution dans tous les ateliers et leurs abords.</i>

- le premier diagnostic a été mené en janvier 2018. Depuis ce jour, la composante coaching représente environs 350 jours de travail répartis comme suit :

	Expert PPECF	PF	Expertise CT
Diagnostic + déplacement + restitution +rapport	150	44	21
Suivi PA, suivi BE	25	69	
Formation	5	20	
Suivi PF Réunion semestriel /skype	4	16	
<b>TOTAL</b>	<b>184</b>	<b>149</b>	<b>21</b>

- néanmoins, on constate un écart entre le nombre d'entreprises qui sont diagnostiquées et celles qui passent effectivement le cap de l'accompagnement. Plusieurs éléments peuvent l'expliquer :
  - ✓ la peur face à l'obstacle, une « marche trop haute » :
    - les entreprises disposent (ou font face) à un plan d'actions important, volontairement détaillé qui implique des dépenses et des investissements conséquents dans une situation économique qui reste tendue ;
    - le plan d'action nécessite de mettre en œuvre des changements structuraux et organisationnels parfois très importants et radicaux au sein de l'entreprise (ressources humaines additionnels, positionnement de la cellule certification / organigramme, changement des ordres hiérarchiques...). L'acceptation du changement n'est pas toujours une évidence ;
    - les diagnostics arrivent à la conclusion quasi systématique qu'il faut adjoindre des ressources humaines additionnelles. Force est de constater que ces ressources sont extrêmement difficiles à trouver et à mobiliser localement (responsable certification, responsable social, QHSE, etc.) ;
    - difficulté d'identification ou de choix du bureau d'étude ;
    - le temps de contractualisation avec le bureau d'étude est long, car il s'agit d'une négociation commerciale qui impacte l'entreprise ;
    - le budget proposé dans le rapport de diagnostic n'est donc qu'indicatif et doit être souvent requalifié à la hausse ;
    - les exigences (légitimes) en matière d'analyse réputationnelle retardent le processus :
      - ✓ par nature, les entreprises qui se lancent dans le processus de coaching sont des entreprises moins vertueuses et moins compétentes que les entreprises déjà certifiées.

- ✓ l'organisation des entreprises asiatiques est souvent complexe avec de nombreuses filiales et de nombreuses activités pas toujours uniquement en lien avec l'activité forestières (transport, import/export, négoce, etc.) ;
  - ✓ la faible gouvernance dans certains pays et les très fortes pressions des ONG complexifie l'analyse et augmente le risque (cas de la société IFCO en RDC).
- l'ensemble du processus d'identification d'entreprise candidate et du suivi technique de la bonne mise en œuvre des plans d'action (respect du contenu, des étapes et des échéances) repose en grande partie sur la capacité du projet à être en contact et assurer un lien direct et permanent avec l'entreprise et le bureau d'étude. Des outils ont été créés pour documenter le processus mais le maillon véritablement opérationnel reste le point focal national PPECF. Le soutien du projet PPECF doit donc être impérativement être maintenu et garanti à moyen terme afin de soutenir leur activité, leur légitimité et leur mobilisation ;
  - enfin, l'analyse des plans d'action montrent que les coûts les plus importants sont liés à des dépenses d'investissement qui ne sont pas financable par le projet : i) mise aux normes environnementales des ateliers mécaniques ; ii) la réhabilitation des bases vie; iii) la sécurité des travailleurs intégrant l'achat important d'EPI et iv, le rétablissement dans le bon droit des contrats des travailleurs (CDD/CDI, anciennetés, grades, etc.) ;

Les coûts d'études et d'assistance technique du bureau d'étude ne représentent donc que 25 à 30 % du coût total de la mise en œuvre du plan d'actions et l'appui du PPECF ne représente finalement qu'une fraction assez faible des dépenses de l'entreprise, de l'ordre de +/- 15 % au total.

#### Ligne 2.5.4 : formations EFI

##### Action : développement et promotion d'outils innovants de formation EFIR

Le principe d'un appel à propositions pour recueillir des approches innovantes en termes d'outils pédagogiques a été accepté par la KfW. Le PPECF lancera probablement cet appel à propositions dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

#### Ligne 2.5.6 : recherche appliquée (appui aux activités de l'ATIBT, amélioration des normes nationales d'exploitation)

##### Action 1 : promotion des LKTS<sup>14</sup>

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C147	Tous	Gembloux Agro Bio Tech	200	12/12/18	7/02/19	48 mois	Jan 2023
Contribution PPECF € : 199 375			Budget total € : 260 525				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'une database des molécules présentes dans les produits ligneux connexes issus du sciage et identification des usages potentiels ;</li> <li>▪ Caractérisation des propriétés physiques, technologiques et de durabilité naturelle du bois des essences considérées ;</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des contraintes techniques et commerciales et proposition de solutions pour que la transformation de ces essences soit économiquement viable.</li> </ul>			

Face aux pressions environnementales et économiques, les forêts du bassin du Congo sont de plus en plus vulnérables. Sans une valorisation durable de ses produits, la forêt est susceptible

<sup>14</sup> Lesser known timber species.

d'être convertie vers des usages plus rentable, tel que l'agriculture et l'élevage, sources de 75% de la déforestation actuelle (d'après la FAO, 2002).

Or, parmi les centaines d'essences présentes dans les forêts du bassin du Congo, seules quelques dizaines d'essences sont exploitées industriellement<sup>15</sup>. Evidemment, plus la pression sur ces essences traditionnelles, devient forte, plus la viabilité du modèle « concession » actuel de gestion durable est fragilisée<sup>16</sup>.

Schématiquement, le contrat **[C147]** mis en œuvre conjointement par Gembloux Agro Biotech et le laboratoire de technologie du bois du Centre wallon de recherche agronomique, poursuit l'objectif d'identifier de nouvelles essences à haut potentiel de valorisation, notamment par leur teneur en molécules de haute valeur<sup>17</sup>.

Ainsi, un partenariat entre Gembloux Agro-Bio tech et l'ESTM (Libreville) a été mis en place. Si, des molécules intéressantes sont identifiées, des unités d'extraction pilotes sur les sites des scieries pourraient être proposées aux concessionnaires, en impliquant les populations riveraines, dans l'exploitation de ces nouveaux produits qui appartiennent naturellement aux produits forestiers non ligneux (PFNL)<sup>18</sup>.

Secondairement, sur ces espèces ainsi identifiées, des tests d'emplois classiques vont être conduits, pour valoriser leur usage « bois ». Bien évidemment, à cette fin, la sélection des espèces, en amont du processus de recherche, doit passer par un filtre de conformation pour un usage précis<sup>19</sup>. C'est sur cette logique, qu'ont été sélectionnés : Eyoum<sup>20</sup>, Ossoko, Ozigo, Andoungs, Awoura et Mubala. A cette liste, sont venus s'ajouter l'Eyek, et l'Iroko (parmi les espèces commerciales habituelles dans le cadre de la valorisation des molécules).

Ainsi, l'Intervention s'articule-t-elle autour de quatre axes :

- sélection d'essences candidates sur la base de leurs structures de population (indicatrices de la régénération), de leur dynamique des populations, des données dendrométriques (morphologie) et des données bibliographiques (composés chimiques) ;

---

<sup>15</sup> A l'heure actuelle, l'exploitation forestière en Afrique centrale reste donc focalisée en grande partie sur des espèces dites héliophiles. Mais ces espèces ayant des besoins importants en lumière dans les stades juvéniles (cas de l'Azobe), enregistrent naturellement, une baisse de régénération, dans les forêts dont le couvert reste fermé. De ce fait, l'exploitation de ces espèces aboutit à un épuisement progressif de la ressource. Ceci a pour conséquence, d'une part, de mettre en péril le maintien des espèces exploitées et d'autre part, cette tendance va affecter, plus ou moins vite, la viabilité des concessions forestières, qui a défaut d'un autre modèle à concevoir, semble aujourd'hui, le système le plus adapté à la gestion durable des massifs forestiers.

<sup>16</sup> Dans le Bassin du Congo, un peu moins de cinq millions d'hectares sont certifiés par le Forest Stewardship Council (FSC). La traduction des 10 principes du FSC en standards régionaux précise que le gestionnaire doit maintenir les capacités de production des écosystèmes forestiers (indicateur 5.1.2). Dans cette optique, un taux de prélèvement est calculé pour chaque essence afin d'assurer la reconstitution du stock forestier au cours d'une rotation (entre 25 et 30 ans selon le plan d'aménagement). Bien que ce taux soit censé garantir la pérennité des ressources (critère 5.6), il n'est calculé que sur une seule rotation et une valeur inférieure à 100 % est tolérée par les législations forestières actuelles.

<sup>17</sup> Dans les différentes parties de l'arbre et principalement dans les connexes de scierie : écorce, aubier, bois de cœur et duramen .

<sup>18</sup> Il faudra veiller à la prise en compte des dispositions internationales en la matière, ratifiées par les pays, tel le protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)

<sup>19</sup> Les espèces présentant des troncs tortueux cannelés, des aubiers ou des défauts trop importants doivent être éliminées. Par ailleurs, les plans d'aménagement de la concession partenaire seront consultés afin de vérifier si la régénération et la densité de cette espèce semblent suffisantes

<sup>20</sup> En remplacement de l'Azobe.

- création d'une database des molécules présentes dans les produits ligneux connexes issus du sciage et identification des usages potentiels ;
- caractérisation des propriétés physiques, technologiques et de durabilité naturelle du bois des essences considérées ;
- identification des contraintes techniques et commerciales et proposition de solutions pour que l'exploitation de ces essences soit économiquement motivante.

A terme, l'entièreté du travail<sup>21</sup> sera disponible sur le site <https://matheo.uliege.be>

Pour la promotion des LKTS, la CgP a attiré l'attention des maîtres d'œuvre de l'intervention, sur l'intérêt de privilégier les produits plats (decking<sup>22</sup>, bardage, feuilles de contreplaqués, etc.) dans la mesure où le programme marketing de l'ATIBT va évoluer, en 2020-2022, vers davantage d'actions ciblées sur des marchés spécifiques liés à ces produits. On pense ici, à l'intérêt d'un partenariat avec une grande chaîne de magasins de bricolage très connue.

### **Action 2 : soutien au Programme P3FAC (ATIBT)**

Nature+, maître d'œuvre désigné par l'ATIBT de ce Programme, et le PPECF ont élaboré un projet de protocole de stratégie collaborative portant sur trois volets interagissant entre eux<sup>23</sup>. Il est entendu par un échange avec la KfW que ce protocole ne peut pas être considéré comme un engagement primaire de la Convention n° BMZ 2015 68 203. Nature+, pour bénéficier d'un appui du Programme, rédigera, pour chaque intervention concrète, des TDR complets et détaillés dans chaque volet de l'intervention :

- **Volet 1** : amélioration de la gestion de la faune et du suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les forêts de production d'Afrique centrale par l'édition d'un guide

---

<sup>21</sup> Le présent rapport ne donne ici que quelques résultats obtenus à la fin du semestre:

« ...

- le duramen (Iroko) possède de manière générale des taux d'extraction matière bien supérieur à l'écorce et à l'aubier. On observe également que le duramen possède les plus fortes concentrations en polyphénols, suivis par l'écorce et l'aubier. On peut conclure que le duramen de l'Iroko est composé de molécules aux propriétés hautement anti-oxydantes ;
- concernant les flavonoïdes, les écorces (Iroko) présentent des taux d'extraction supérieurs à l'aubier qui lui-même possède des concentrations supérieures au duramen. Le dosage des flavonoïdes totaux des feuilles met en évidence que la teneur est significativement plus élevée que dans les autres organes (aubier, duramen, écorce) par contre le dosage des polyphénols totaux renseigne des concentrations en polyphénols très faibles ;
- tant le Mubala que l'Eyek comportent des teneurs en métabolites secondaires largement supérieures à des essais préliminaires sur d'autres échantillons notamment le chêne, le hêtre ou même encore le robinier. Mais, l'Eyek n'ayant pas des propriétés technologiques très intéressantes, il est décidé de ne pas poursuivre les travaux sur cette espèce ;
- le Mubala peut être considéré comme un des bois les plus résistants aux contraintes mécaniques d'Afrique, juste après le Congotali, l'Eveuss, l'Azobé et l'Alep. Cependant, n'ayant pas de propriétés visuelles très intéressantes, il est raisonnable de penser qu'il s'inscrira plutôt dans le type d'utilisation de l'Okan ;

... »

<sup>22</sup> Le decking en bois tropical peut bénéficier d'un avantage comparatif, lorsqu'il fait appel à des essences résistantes aux agressions fongiques.

<sup>23</sup> Dans la continuité des projets ACPAC et GAB-EFIR, financés par la première phase du PPECF.



pratique « faune »<sup>24</sup>. Ce volet est en interaction avec les interventions citées à la ligne 2.6.1 « Etude d'impacts environnemental et social » ci-dessous.

- **Volet 2** : capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur la dynamique forestière et la sylviculture et uniformisation des techniques d'exploitation à impact réduit dans les forêts du bassin du Congo. A cet effet, dans le prolongement d'un premier contrat<sup>25</sup>, Nature + a transmis une requête pour un guide sur les arbres d'Afrique centrale comme outil d'aide à l'aménagement, la gestion durable et la certification des forêts<sup>26</sup>.

La rédaction du guide sylvicole a fortement évolué depuis le premier rapport intermédiaire du projet transmis au PPECF (en avril 2019). Le guide peut être divisé en deux principales parties :

- ✓ la première décrit toutes les étapes préalables au suivi des plantations ;
- ✓ la seconde est consacrée aux itinéraires sylvicoles pour une cinquantaine d'essences.

En ce qui concerne les chapitres généraux, un premier draft a été produit et est actuellement en cours de relecture par le comité dédié.

Au 31 octobre 2019, on peut estimer le niveau d'élaboration du guide sylvicole à environ 30% compte tenu des étapes restantes : production des fiches d'itinéraires spécifiques, phases de relectures et commentaires, correction et amélioration des drafts successifs, mise en page et édition avec les Presses Agronomiques de Gembloux.

- **Volet 3** : appui aux Administrations locales pour l'intégration des nouvelles connaissances sur la gestion durable des forêts dans les réglementations d'Afrique centrale. Les modalités d'actions de ce volet restent encore à définir.

Le PPECF a déjà financé plusieurs appuis spécifiques liés à la gestion de la faune [C133 & C134]. Leurs résultats seront capitalisés dans ces guides qui mettront en exergue, les interactions entre la flore des forêts du bassin du Congo et la faune, notamment, dans le maintien de leur capital génétique.

---

<sup>24</sup> Avis de non objection de la COMIFAC et de la KfW en date du 20 juillet 2018, [DNO n° 183], pour l'octroi d'une subvention en vue de la mise en œuvre de l'action intitulée : « De l'inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF) » ;

<sup>25</sup> Avis de non objection de la COMIFAC et de la KfW en date du 24 juillet 2018, [DNO n° 191], pour l'octroi, d'une subvention en vue de la mise en œuvre de l'action intitulée : « Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises ». Ce guide permettrait d'assister les sociétés forestières dans leurs démarches de certification en facilitant la réalisation de certaines activités en lien avec les principes et critères du FSC, notamment les indicateurs 5.1.1, 5.2.3, 5.4.3, 5.4.4 et 5.4.5, en lien avec l'utilisation et la commercialisation d'essences peu connues ainsi que les produits forestiers non ligneux. En outre, en facilitant l'identification des espèces, le guide sera également utile aux indicateurs 5.6.1 et 5.6.2 relatifs aux inventaires ainsi qu'à l'élaboration du plan d'aménagement, objet du Principe 7. Enfin, L'identification des Hautes Valeurs de Conservation, objet du Principe 9 sera aussi rendue plus aisée grâce aux informations sur le degré de vulnérabilité de l'espèce ainsi que son importance pour la faune et pour les communautés locales. A noter que les principes, critères et indicateurs du PAFC seront également pris en compte. ses sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin du Congo ».

<sup>26</sup> Ce guide permettrait d'assister les sociétés forestières dans leurs démarches de certification en facilitant la réalisation de certaines activités en lien avec les principes et critères du FSC, notamment les indicateurs 5.1.1, 5.2.3, 5.4.3, 5.4.4 et 5.4.5, en lien avec l'utilisation et la commercialisation d'essences peu connues ainsi que les produits forestiers non ligneux. En outre, en facilitant l'identification des espèces, le guide sera également utile aux indicateurs 5.6.1 et 5.6.2 relatifs aux inventaires ainsi qu'à l'élaboration du plan d'aménagement, objet du Principe 7. Enfin, L'identification des Hautes Valeurs de Conservation, objet du Principe 9 sera aussi rendue plus aisée grâce aux informations sur le degré de vulnérabilité de l'espèce ainsi que son importance pour la faune et pour les communautés locales. A noter que les principes, critères et indicateurs du PAFC seront également pris en compte.

**Ligne 2.6.1 : étude d'impacts environnemental et social****Action1 : impact de la certification sur la conservation de la faune**

Développement d'un argumentaire propice à la certification (étude conjointe WWF-Université d'Utrecht)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C146	Tous	WWF	206	18/11/18	19/12/18	48 mois	Nov. 2022
Contribution PPECF € : 90 000			Budget total € : 429 250				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une analyse comparative de l'efficacité de la conservation de la faune entre les forêts certifiées FSC et les forêts non certifiées FSC</li> <li>▪ une boîte à outils de méthodes de surveillance de la faune, en présentant leurs avantages et inconvénients respectifs pour les sociétés forestières.</li> </ul>							

Grâce à une étude [**C146**] menée conjointement par le WWF et l'Université d'Utrecht, il va pouvoir être démontré, d'ici deux ou trois ans, que la certification a certainement une incidence bénéfique sur la biodiversité, en particulier sur la faune dont on sait qu'elle contribue très largement, au maintien du potentiel génétique de la biomasse végétale et par là, à la productivité des forêts.

Ce nouvel appui en direction d'une meilleure connaissance de la faune et de son incidence dans la certification, viendra compléter l'étude du CIFOR qui avait déjà conclu, très positivement sur la valeur sociale des concessions certifiées FSC-FM<sup>27</sup>.

Principaux résultats atteints au 31 octobre :

- la collaboration avec la société forestière chinoise FDG a permis l'installation un réseau de caméras ;
- deux maillages de caméras installées dans les concessions de TLP et Rougier en juin et juillet et ont fourni leurs images en octobre ;
- deux autres maillages ont été installés dans les concessions de CBG et FDG en novembre. Leurs images seront récupérées en janvier 2020 ;
- le premier grand lot d'enregistreurs acoustiques a été installé dans les concessions CBG et FDG. Une collaboration avec le département informatique de l'Université d'Utrecht va permettre d'interpréter les informations sur les mammifères à partir de données acoustiques ;
- un algorithme d'apprentissage automatique est en construction, afin de faciliter l'identification des images.

<sup>27</sup><https://www.cifor.org/library/4487/social-impacts-of-the-forest-stewardship-council-certification-an-assessment-in-the-congo-basin/?pub=4487>

## Action 2 : de l'Inventaire au plan de gestion de la faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de certification (IPGF)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C132	Tous	Gembloux Agro Biotech	183	20/07/18	2/10/18	30 mois	Mars 2021
Contribution PPECF € : 57 500			Budget total € : 152 900				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise au point d'une méthode d'inventaire de la faune novatrice, efficiente et répliquable sur base de pièges photographiques ;</li> <li>▪ élaboration d'un guide technique décrivant les meilleures pratiques pour la gestion de la faune dans les concessions forestières ;</li> <li>▪ évaluation du potentiel de conservation des concessions certifiées en comparaison avec d'autres affectations des terres (aires protégées, finages villageois).</li> </ul>							

Dans le prolongement de l'action 1, rappelons que les référentiels de certification exigent des mesures sociales et environnementales de la part des gestionnaires forestiers, supérieures aux textes légaux. Cependant, des écarts observés par rapport à ces requis font souvent l'objet de demandes d'actions correctives, à l'occasion d'audits de surveillance.

Ainsi, le projet **[C132]** « De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune », devrait aboutir au développement d'approches standardisées et répliquables en vue d'assurer une gestion durable de la faune dans les forêts certifiées.

Plus spécifiquement, le Projet se subdivise en trois volets :

- mettre au point une méthode d'inventaire de la faune novatrice, efficiente et répliquable à partir d'un maillage de pièges photographiques<sup>28</sup> ;
- élaborer un guide technique accessible aux concessionnaires, décrivant les meilleures pratiques pour la gestion de la faune dans les concessions forestières ;
- évaluer le potentiel de conservation des concessions certifiées en comparaison avec d'autres affectations des terres (aires protégées, finages villageois).

Le croisement des résultats avec ceux de l'étude C146 permettra également de renforcer la robustesse des recommandations et des dispositifs de suivi faune dans le cadre d'un plan simplifié de gestion de la faune.

## Action 3 : optimisation des services eco-systémiques rendus par l'éléphant

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C162	Tous	Gembloux Agro Biotech	215	30/04/19	21/06/19	48 mois	Mai 2023
Contribution PPECF € : 100 826			Budget total € : 259 588				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les impacts de l'exploitation forestière sur les densités, les déplacements et les activités des éléphants sont quantifiés ;</li> <li>▪ l'influence de l'exploitation sur la répartition spatiale des graines dispersées par l'éléphant et le devenir de celles-ci est déterminée ;</li> <li>▪ les dégâts occasionnés par les éléphants aux essences commerciales (okan, moabi, douka) et aux plantations sont quantifiés et des moyens de les limiter sont testés ;</li> <li>▪ une étude de la faisabilité d'un tourisme de vision centré sur l'éléphant dans une concession certifiée est disponible.</li> </ul>							

<sup>28</sup> Aujourd'hui, le prix d'une caméra trap se situe autour de 200 euros.

Par ailleurs le PPECF a instruit courant mars, une requête spécifique à l'étude des impacts (positifs et négatifs) de l'éléphant de forêt dans les concessions. Question d'autant plus importante qu'aujourd'hui sa disparition n'est pas à exclure, puisque son effectif a chuté de plus de 80 % sur les dix dernières années<sup>29</sup>.

Le prochain rapport semestriel présentera, les premiers résultats de cette intervention.

## Ligne 2.6.2 : Gestion des déchets

### Action : classement SATA

Dans un contexte plus global d'une amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle, de l'optimisation de la valorisation des bois, de recherche de rentabilité matière par une meilleure gestion de déchets<sup>30</sup> (critère n°5 du référentiel FSC-FM), les producteurs de bois du bassin du Congo avaient envisagé l'adoption d'un système de règles de classement plus favorable, les règles SATA (Sciage Avivés Tropicaux Africains) susceptibles d'augmenter<sup>31</sup> le pourcentage commercialisé d'une grume, en autorisant des « découpes » plus avantageuses dans un produit plat (avivés, planches, etc.) et par là, de réduire le volume des déchets.

Au 31 mars 2019, l'ATIBT a finalisé l'étude comparative [C135] des règles SATA et leur impact sur le rendement matière, qui devait confirmer le présupposé théorique d'un meilleur rendement matière. Malheureusement, les conclusions de ce travail sont à rebours des résultats attendus<sup>32</sup> et ne permettent pas de continuer à promouvoir ce nouveau système de classement. L'intervention C135 a donc été clôturée.

---

<sup>29</sup> <https://wwf.be/fr/actualites/la-situation-des-elephants-dafrique-au-gabon/>

<sup>30</sup> Le classement des grumes et des sciages permet de différencier les qualités et permettent d'établir une valeur marchande à des ensembles de produits. Le rendement matière actuel d'une scierie est d'environ un tiers, c'est-à-dire que pour une tonne de bois arrivant à la scierie, environ 300 kg sont transformés en sciages commercialisable et 700 kg ne sont pas valorisés et forment les rebus (également appelés connexes ou déchets selon le contexte). Ces rebus doivent être éliminés car ils deviennent rapidement encombrants, et le plus souvent ils sont brûlés à proximité de la scierie.

<sup>31</sup> Historiquement, les règles actuelles ont été établies à une période où le coût du transport, l'abondance de la ressource et le coût de la première transformation incitait les producteurs à ne commercialiser que la plus belle qualité. Ceci explique qu'aujourd'hui encore l'image "technique" des bois tropicaux est associée à un bois sans défaut, avec un nom de qualité unique (FAS, First and Second) qui varie non seulement d'une entreprise à l'autre mais aussi en fonction des clients. Cette absence de règles communes a entraîné les entreprises à produire une qualité toujours supérieure pour se différencier des concurrents. Il était donc raisonnable, dans un monde aux ressources naturelles finies, de revenir à un système de classement, engendrant moins de pertes : les règles SATA.

<sup>32</sup> En effet, les entreprises programment les débits depuis des commandes clients qui fixent les quantités, les dimensions et un très haut niveau de qualité des produits. Les pièces d'une qualité inférieure sont utilisées pour le marché local ou ne sont pas commercialisables pour des raisons économiques. L'application des règles SATA nécessiterait une réflexion poussée pour chaque planche (évaluation du nombre d'unités de découpe, visualisation des surfaces nettes de défaut, prise en compte du nombre maximale de surfaces nettes, pour évaluer la qualité. Ceci n'est envisageable que pour une production en longueur et largeur fixe, rarement rencontré dans les scieries du bassin du Congo.

## **Action 2 : valorisation des déchets bois par une sous-filière « charbon de bois 100 % certifié »**

La carbonisation à grande échelle des rebuts non valorisés des industries du bois est une des pistes d'intervention à mettre en œuvre pour opérer le virage écologique de la chaîne de valeur du charbon de bois.

Ainsi, un projet durable de 10.000 t/an de capacité de production aurait un potentiel de 100.000 t/an de réduction d'émission de CO<sub>2</sub> (Réf. Méthodologie AMS III BG du MDP. CCNUCC), et un fort impact socio-environnemental positif du fait de l'atténuation et la dégradation des forêts et des paysages arborés, dans le bassin du Congo.

Rappelons ici, que le volume de grumes exploité en Afrique Centrale dépasse 10<sup>1</sup> millions de m<sup>3</sup>/an et donc la quantité de chutes de bois à valoriser est énorme, pourvu que l'on puisse surmonter l'écueil de rentabilité qui impose, vu le poids volumique du produit, une exploitation ne dépassant pas quelques dizaines de kilomètres d'un port en eau profonde.

Or la Compagnie des Bois du Gabon (CBG)<sup>33</sup>, répond à ces exigences : ses produits sont durables, exempts de produits chimiques et présentent un bilan carbone et environnemental très favorable du fait de la régénération de la forêt primaire et du mode de transports par flottage.

Il était donc envisageable de promouvoir chez CBG, l'émergence de cette sous-filière, pour soulager à la production régionale actuelle informelle (acteur majeur de la déforestation<sup>34</sup>) et à si les coûts d'exploitation le permettent, de viser l'exportation vers l'Europe<sup>35</sup>.

En première approche, la quantité de chutes de CBG à traiter serait comprise entre 18.000 et 30.000 t/an soit une capacité de production de 5.000 à 9.000 t/an de charbon de bois<sup>36</sup> qui pourrait s'élever à 15.000 t/an, si l'entreprise CORAWOOD venait à se joindre au projet.

Pour le marché domestique, le charbon de bois est un enjeu de sécurité alimentaire pour des millions de personnes qui sont en situation de précarité énergétique<sup>37</sup>. Pour ce marché, il est illusoire d'espérer un prix de vente plus élevé en raison d'une origine bois certifié. En effet, bien que le besoin en charbon de bois double tous les 25 ans, les marges de manœuvre sont faibles pour pouvoir combiner une production moderne qui respecte les critères de durabilité avec la contrainte majeure d'un prix de marché très bas.

Par contre, les marchés européens très demandeurs en produits certifiés durables, présentent toutes les caractéristiques pour commercialiser, sous réserve d'une étude de faisabilité technique, le charbon de bois certifié du projet CBG/PPECF.

---

<sup>33</sup> La Compagnie des Bois du Gabon est certifiée FSC pour ses 568 000 ha de concession et pour ses 2 sites industriels de sciage et de déroulage situés à Port Gentil.

<sup>34</sup> En Afrique de l'Ouest et en particulier au Nigéria où l'importante production de charbon de bois non durable qui fournit le marché Européen vient aggraver le plus haut taux de déforestation mondial (5 % par an, soit un quart des forêts disparues en 5 ans de 2010 à 2015).

<sup>35</sup> Du fait du déficit européen de production de charbon de bois et de ses importations majoritaires de charbon de bois d'origine douteuse (déforestation, exploitation des travailleurs et parfois en provenance de réseaux mafieux

<sup>36</sup> Une capacité de production initiale du projet de 5.000 t/an correspond aux besoins de la grande distribution européenne qui établit des contrats annuels de 500 à plusieurs milliers de tonnes.

<sup>37</sup> D'après les Nations Unies la consommation de charbon de bois 2007 des 5 pays de la Comifac serait de 2,44 Millions de tonnes. Avec une croissance annuelle de 1,03 % par an, elle devrait atteindre 3,47 Mt en 2019.

Cette étude devra prendre en compte la partie (significative) des équipements qui ne sont pas directement proportionnels à la capacité de production, tels que l'investissement immobilier, les travaux de viabilisation du site et les systèmes d'épuration des fumées et de récupération de chaleur et une limite haute de prix FOB qui a été estimée à 280 euros/t, par le calcul arrière suivant :

PV final	1.200 € HT/t
PV centrale d'achat vers distributeur	900 € HT/t
PV ensacheur vers centrale	600 € HT/t
Coût de revient ensacheur franco site (du conditionneur/négociant)	410 € HT/t
Coût de revient conditionneur CIF	350 € HT/t
Prix de vente FOB	280 € HT/t

### Ligne 2.7.2 : algorithmes, solutions logicielles de gestion forestière

#### Action 1 : promotion de la solution logicielle Pallitracks

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C175	Tous	PROSYGMA	234	29/07/19	14/08/19	3 mois	Nov. 2019
Contribution PPECF € : 24 750			Budget total € : 24 750				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une évaluation des forces et faiblesses du contexte de manière à identifier de manière précise ce qu'il faudrait investir pour un déploiement réussi de la solution logicielle</li> <li>▪ une évaluation de la faisabilité du projet et le niveau du consentement à payer des entreprises pour acquérir les licences d'utilisation, l'implantation du logiciel et les formations des utilisateurs.</li> </ul>							

Depuis une vingtaine d'années, pour répondre à la mauvaise image de l'exploitation forestière en Afrique centrale, la plupart des pays du bassin du Congo se sont engagés dans une vaste réforme de leurs codes forestiers, en introduisant des textes de loi, liés à l'aménagement et au respect de bonnes pratiques d'exploitation<sup>38</sup>.

Par ailleurs, en mars 2013, l'arrivée du RBUE, a mis en place, des contrôles chez les entreprises importatrices de bois tropicaux. De ce fait, l'amont de la filière (c'est-à-dire les producteurs) est soumis à un système de vérification de la légalité (SVL) qui collecte les éléments tangibles pour pouvoir, à travers des procédures de diligence raisonnée, confirmer que le bois a été produit de façon légale. Ce système s'appuie sur trois éléments principaux :

- une définition du bois produit légalement ;
- un mécanisme de contrôle de la chaîne d'approvisionnement (par ex. un système ou une chaîne de traçabilité du bois);
- un moyen de vérifier que les exigences de la définition de légalité et de la chaîne d'approvisionnement ont été remplies afin que cette information puisse être présentée à l'Autorité de délivrance des autorisations [Flegt<sup>39</sup>] pour que l'autorisation soit émise.

C'est dans ce contexte, que la société camerounaise certifiée FSC-FM Pallisco, a développé une solution logicielle Pallitracks.

Vu les performances de l'outil <Pallitracks> au Cameroun et vu les besoins des entreprises forestières gabonaises (qui suite au message présidentiel annonçant, leur obligation d'être

<sup>38</sup> Dans de nombreux cas, ces bonnes pratiques incluent déjà des mesures permettant de suivre les flux de bois depuis la forêt jusqu'à l'unité de transformation.

<sup>39</sup> Pour les pays signataires d'un accord de partenariat APV-Flegt.



certifiée à l’horizon 2022, ont sollicité en nombre, le PPECF), la CgP a proposé à l’UFIGA, d’organiser une tournée de présentation de la solution logicielle Pallitracks et de tester l’outil auprès de quelques entreprises pilotes.

Par ailleurs, il faut noter que la filière bois en pleine extension dans la zone franche de Nkok (ZSE), s’est elle-même dotée d’un outil de traçabilité<sup>40</sup>, inspiré de la solution Pallitracks, pour : i) filtrer et comptabiliser la totalité des grumes entrants à la ZES de Nkok ; ii) assurer la traçabilité des grumes depuis la forêt jusqu’aux usines et iii) former les opérateurs économiques aux procédures dites « diligentes ».

Au 31 octobre, la solution logicielle Pallitracks a pu être présentée au Gabon et elle a reçu un accord de principe du Ministère, de l’adopter comme solution interfacée avec les besoins statistiques du Ministère. A cet effet, le Ministère a mise en place un comité du pilotage<sup>41</sup> qui va suivre la phase pilote de tests dans deux entreprises (Precious wood et ASI) et d’un cahier de charge pour son intégration dans les services des Ministères concernés.

Les premières étapes de ce développement institutionnel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

TACHES	INTERVENANTS
Finalisation rapport étude de faisabilité	PROSYGMA
Obtention d’une réponse formelle pour l’accord du ministre en faveur du projet	PROSYGMA/UFIGA/MINEF
Soumission contrat individuel pour signature avec les 2 entreprises de la phase test Soumission cahier des charges personnalisé pour validation	PROSYGMA/UFIGA/ASI/PWD
Présentation projet + restitution à l’AFD+PAFFB	UFIGA
Présentation projet + restitution à la Banque Mondiale	UFIGA
Présentation projet + restitution à la BAD	UFIGA
Présentation projet + restitution aux banques commerciales (BICIG, ORABANK, UGB, BGFI) pour demande d’appui pour le matériel (imprimantes, scanners)	UFIGA
Adoption stratégie de financement Projet pilote ASI/PWG (PPECF ou FAO FLEGT)	UFIGA/PROSYGMA
Rencontre et mise en place du groupe de travail (rencontrer ces interlocuteurs et validation approche)	PROSYGMA/OLAM/UFIGA/MINEF

<sup>40</sup> TRACER Nkok

<sup>41</sup> A noter que la FAO a donné son accord de principe pour un appui direct de 50 000 € au financement du comité de pilotage mis en place par le Ministère.

**Action 2 : upgrading du logiciel de suivi du braconnage SMART**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C150	Tous	WCS	199	12/12/18	22/03/19	18 mois	Sept. 2020
Contribution PPECF € : 199 150			Budget total € : 289 067				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réaliser des améliorations significatives du logiciel et à développer une gamme de nouveaux services qui s'appuient sur des algorithmes et des calculs d'intelligence artificielle, devant aboutir à la version 7 de SMART</li> <li>▪ Présentation du logiciel dans un atelier sous régional et suivi de formations, chez les concessionnaires contributeurs à cette nouvelle version.</li> </ul>							

On constate depuis plusieurs années, un changement qualitatif dans le braconnage : de chasses villageoises, parfaitement intégrées dans les droits et usages des populations riveraines, on assiste aujourd'hui à une décimation de la faune par du braconnage avec des armes de guerre, pour alimenter les marchés urbains, régionaux et internationaux au travers de filières mafieuses (viande de brousse, ivoire, écaille de pangolins, peaux, etc.). Face à ce constat, les autorités sont relativement impuissantes et n'ont certainement pas encore pris la mesure de l'impact de cette prédation sur la préservation de la ressource ligneuse (e.g. impact des animaux dans la dispersion des graines et dans le maintien d'une hétérogénéité génétique sur laquelle, la sélection peut s'exercer).

Parallèlement, les audits de surveillance des concessions certifiées, émettent, de façon récurrente des demandes d'actions correctives (DAC) sur les PCI relatifs à la protection de la biodiversité, en particulier celle de la faune.

Or les territoires (les concessions) sont très étendus<sup>42</sup>. Les gestionnaires, certifiés par le FSC ou le PAFC (au Gabon), de ces territoires deviennent donc incapables d'exercer une surveillance à un coût économique supportable, surtout face à ce braconnage qui a changé de nature.

Dans ce contexte, une amélioration des outils existants, tel le logiciel SMART, est une réponse pour tenter de garder un minimum d'effets dans une lutte anti-braconnage (LAB) qui doit s'opposer à des moyens de destruction inédits.

L'originalité de l'intervention « upgrading du logiciel SMART » **[C150]** consiste donc à rendre ce logiciel, bien connu des entreprises opérant dans le bassin du Congo, plus performant en y implantant, un module d'intelligence artificielle (AI), capable de traiter des milliers de données, jusqu'ici enregistrées, mais qui ne livrent sans doute pas toutes leurs évidences, faute de temps et d'outils statistiques qu'il faudrait leurs appliquer. Un tel module, donnerait à SMART, une nouvelle dimension, en rendant l'outil plus efficient et sans doute même prédictif, dans l'évaluation de la pression de braconnage et corollairement, les ressources LAB (patrouilles, véhicules, appui des brigades spécialisées, etc.) seraient certainement optimisées.

Deux principales activités ont été retenues dans le cadre de cette intervention.

L'activité 1 : dédiée à l'extension de la fonctionnalité « SMART AI » (intelligence artificielle) pour la planification prédictive avancée des patrouilles.

A ce jour, des mises à niveau importantes de la plate-forme SMART (SMART 7) sont en cours, ce qui devrait fournir une suite de services utilisant une planification de patrouille et une modélisation du comportement reposant sur l'Intelligence Artificielle. Ces nouvelles fonctionnalités intègrent entre autres :

<sup>42</sup> Pour respecter des taux de prélèvement quasi insignifiant sur la biomasse ligneuse, dans un modèle de gestion durable.

- l'ajout de nouvelles couches de fond telles que des routes, des rivières, des villes ;
- l'autorisation de la sélection des couches, requêtes ;
- l'envoi de données à PAWS, et suivi des téléchargements incrémentaux (par paliers) ;
- la connexion à l'interface graphique pour gérer les téléchargements ;
- etc.

Une phase de tests est prévue dans le courant du premier trimestre 2020.

L'activité 2 : possibilité pour CyberTracker de télécharger des modèles configurables à partir de « SMART Connect ».

Pour l'heure, la nouvelle application « SMART Connect » a été développée pour permettre aux utilisateurs de bureau, dotés des autorisations appropriées :

- d'afficher une liste des modèles configurables, déjà nommés (par exemple, «Patrouilles du braconnage», «Enquête Tigre», etc.) ;
- de télécharger ces modèles directement configurables depuis « SMART Connect » vers l'application mobile CyberTracker.

Cela permettra aux patrouilles et aux autres utilisateurs sur le terrain de récupérer ou de mettre à jour des ensembles de modèles de données, directement sur leurs appareils mobiles, où que ce soit, juste avec une connexion Internet.

Cette amélioration de « SMART Apps » est terminée et sera publiée dans SMART 7 en 2020.

D'autres améliorations supplémentaires de la plate-forme SMART 7 (pour le plug-in de profils SMART), et d'autres fonctionnalités seront apportées au cours du premier et du deuxième trimestre de 2020, notamment :

- le plugin Multi-Profiles ;
- un système de permissions pour ces profils multiples l'ajout d'un outil ;
- des «Requête pour les enregistrements» et améliorer d'autres outils de requête et d'analyse existants pour la création de données de profil ;
- le script de mise à niveau pour convertir les profils SMART 6 en profils multiples SMART 7 ;
- le Plug-in pour générer des exemples de scripts de données et de démonstration ;
- etc.

**Ligne 2.7.3b: module de e-learning EFI****Action: développement du e-learning**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C159	Tous	Vincent PELE	225	29/05/19	1/08/19	3 mois	Dec. 2023
Contribution PPECF € : 19 855			Budget total € : 19 855				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
Développement d'un outil de formation d'apprentissage par e-learning sur le module « abattage contrôlé, sécurité, secourisme »							

Comme prévu, la CgP a reçu fin octobre, une nouvelle version du module « sécurité de l'abattage » sous un format iSpring Suite<sup>43</sup>. Cette solution conserve parfaitement la mise en forme, les animations et les interactions des écrans développés sous PowerPoint<sup>44</sup>, en permettant d'aller au plus loin dans l'interactivité fortement recherchée dans un apprentissage en e-learning.

Avant mise en ligne et diffusion aux entreprises, la CgP a demandé au consultant de prendre en compte certaines remarques.

Par ailleurs, la nouvelle version de l'outil va permettre à la CgP, de se rapprocher du RIFFEAC<sup>45</sup> pour lui proposer d'élaborer d'autres modules de formation, en relation avec l'exploitation forestière durable.

**Ligne 2.7.4 : la vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts****Action : développement d'un guide vers la certification**

Il serait normal et attendu que le PPECF édite en fin de phase II, un guide qui puisse aider les concessionnaires actuels ou à venir, à atteindre un niveau de certification au moins de légalité. En effet, le PPECF dispose d'une expérience et d'un important fond documentaire qui mériteraient d'être rassemblés et présentés suivant une logique pas à pas vers un niveau de certification choisi.

Cependant, l'entreprise n'est pas une chose aisée et la CgP ne voit pas comment elle pourrait aboutir à ce résultat sans y consacrer d'énormes moyens en termes de ressources humaines et de temps dont elle ne dispose pas.

Une solution intermédiaire serait de recourir à un logiciel de nouvelle génération de Gestion électronique de documents (GED) dopé par de l'intelligence artificielle (IA) qui, grâce à des algorithmes complexes et auto-apprenants, permettraient d'indexer un document et de le proposer dans une liste, en réponse à une requête par mots clés. A charge pour l'utilisateur de finaliser sa recherche, selon ses besoins d'informations.

Citons ici, le commentaire d'un ingénieur du secteur de la GED « *L'IA nous aide à disposer d'un contenu qualifié plus exploitable, avec plus de métadonnées, plus de contenu sémantique, plus facile à intégrer, afin de faire gagner du temps aux utilisateurs* ». Les GAFAs (Google, Apple Facebook, Amazon) proposent des services et des modèles génériques entraînés sur les

<sup>43</sup> iSpring Suite est une boîte à outils de création basée sur PowerPoint produite par iSpring Solutions qui permet aux utilisateurs de créer des cours, des jeux-questionnaires, des simulations de dialogue, des screencasts, des conférences vidéo et d'autres supports d'apprentissage interactifs

<sup>44</sup> Les modifications et mises à jour d'un contenu se font directement dans PowerPoint, sans qu'il soit nécessaire de maîtriser un logiciel spécifique.

<sup>45</sup> Regroupement de vingt-trois institutions de formation de la sous-région d'Afrique Centrale <https://riffecac.org/>

*gigantesques volumes de données dont ils disposent (nos données !), mais ces applications ont un caractère plutôt générique, là où les entreprises ont besoin de services plus spécialisés. »*

Par ailleurs, une recherche a permis d'identifier une fonctionnalité<sup>46</sup> qui est proposée par la Bibliothèque nationale de France et de ses partenaires qui regroupe plus de 5 millions de documents (des livres au format Epub, des journaux, des revues, des images, des enregistrements sonores, des cartes, des manuscrits et des vidéos).

<https://gallica.bnf.fr/blog///26112019/la-recherche-par-proximite-une-nouvelle-fonctionnalite-dans-gallica?mode=desktop>

Pour valider cette option, la CgP va interroger le consultant SOLLAN<sup>47</sup>, spécialisé dans l'accompagnement de projets de gestion de contenus, et le cas échéant, pour l'aider à identifier un logiciel qui propose cette fonctionnalité, indispensable à la mise en place d'un centre de documentation sur la gestion durable des forêts en Afrique centrale.

## **Ligne 2.8.2 : Développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise**

### **Action : développement d'un logiciel « métier »**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C163	Tous	Vincent PELE	209	17/05/19	2/07/19	17 mois	Nov 2020
Contribution PPECF € : 30 220			Budget total € : 30 220				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ présentation, sur le terrain de l'outil logiciel de monitoring.               <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Amélioration de la maquette</li> <li>b. Rencontre avec les entreprises</li> </ul> </li> </ul>							

Rappelons qu'en date du 21 septembre 2018, la CgP avait repris une discussion autour d'un outil logiciel qu'un consultant avait élaboré pour le monitoring des plans d'actions d'une entreprise certifiée ou voulant le devenir.

Cette rencontre, avait permis de confirmer un premier avis de la CgP, sur l'intérêt à contribuer à l'émergence d'un outil logiciel complet<sup>48</sup> qui faciliterait le monitoring d'une norme attachée à une certification, qu'elle soit de niveau légal ou de gestion responsable. Ce projet a été présenté à l'incubateur IONIS-361, qui l'a reçu par décision à l'unanimité du jury, en date du 26/02/2019.

<sup>46</sup> Cette fonctionnalité prend la forme d'un module de recherche dans lequel il faut remplir au minimum trois champs : le premier terme recherché, la distance maximale en nombre de mots entre les deux termes recherchés, et le second terme recherché. Le choix du nombre maximal de mots séparant les termes recherchés est un paramètre important et il est recommandé de tester plusieurs combinaisons en fonction du contexte. Il est possible de complexifier la recherche en ajoutant des lignes supplémentaires. Nous proposons ici de réduire les résultats aux documents dans lesquels 30 mots maximum séparent les termes "orange" et "agrume". Nous allons en quelque sorte tracer un cercle dont le centre serait le mot "orange" et dont le rayon serait composé de 30 mots au maximum.

Cette nouvelle méthode aboutit à 41 résultats, soit dix fois moins qu'avec la méthode précédente. Un examen des documents proposés confirme que nous avons bien affaire à un agrume !

<sup>47</sup> <https://www.sollan.com/www/fr>. Ce consultant est par ailleurs sollicité par l'ATIBT dans le cadre du projet Thémis.

<sup>48</sup> IONIS-361 est un groupe leader de l'enseignement supérieur privé en France qui a mis en place sous la dénomination « IONIS 361 » un incubateur de startups pédagogique, national, généraliste et multi-écoles dans le but de promouvoir l'innovation en France. Cette incubation permet de bénéficier du réseau des écoles de haut niveau en ingénierie informatique, et notamment EPITECH à Montpellier avec son réseau local.

Ainsi, au 31 octobre, le promoteur du logiciel a pu, sur financement du PPECF, rencontrer au Gabon, un panel d'entreprises, principalement, celles affiliées à l'UFIGA. Les mêmes rencontres sont programmées courant novembre au Cameroun.

Si, après avoir vu la solution logicielle proposée, les entreprises forestières du bassin du Congo manifestent clairement un intérêt, pour cet outil, en s'engageant à contribuer financièrement à son développement, alors le PPECF y apportera tout son soutien.

### Ligne 2.8.5b : Activités de surveillance et de monitoring - développements et tests d'outils dans les concessions

#### Action : projet IDROP (drone) CEA, CIRAD, Nature +, SUNBIRDS

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C151	Pallisco /IFO	Nature+ /CIRAD /CEA /SUNBIR	173	19/03/18	18/02/19	40 mois	Juin 2022
Contribution PPECF € : 196 035			Budget total € : 762 385				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un protocole "modèle" d'acquisition d'images drone transposable dans différentes entreprises pour faciliter le maintien de la certification par un outil de monitoring</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>un logiciel de traitement d'imagerie Intelligent par drone pour la gestion des écosystèmes forestiers tropicaux (iDROP)</li> </ul>			

Le Projet IDROC (Intégration de l'imagerie drone dans la certification forestière des écosystèmes tropicaux forestiers) vise à développer une solution de télédétection drone qui permettrait :

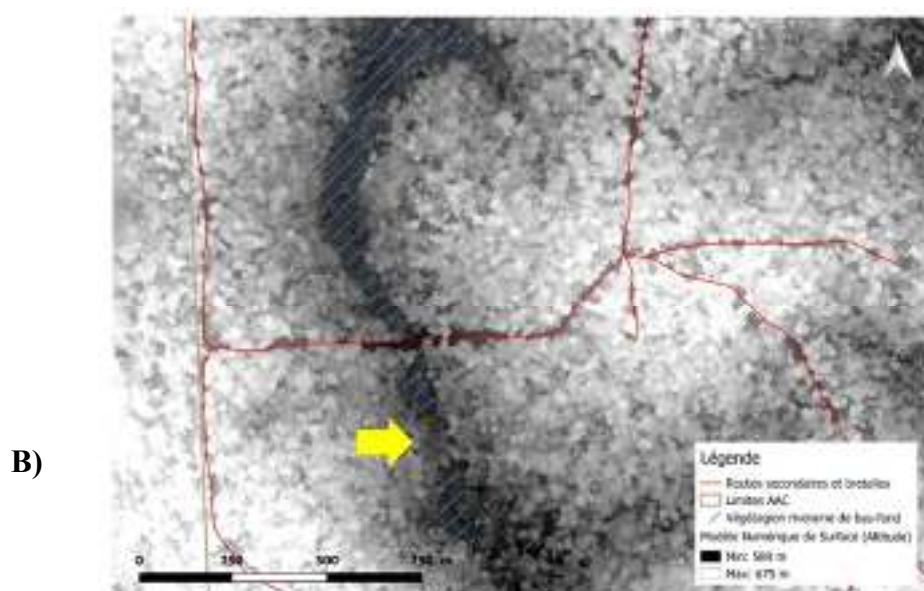
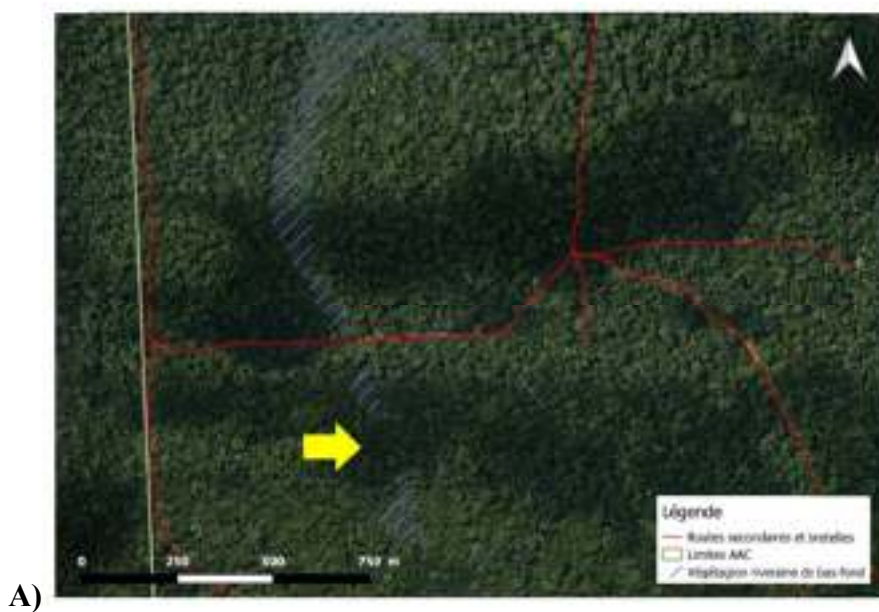
- une aide à la planification des opérations d'exploitation :  
le survol de grandes surfaces forestières, par un drone, devrait permettre de déceler des éléments contraignants pour la planification du réseau routier tels que des escarpements rocheux, des fortes pentes, des salins, marais et de larges rivières. De même, le drone devrait faciliter l'identification des zones de forêt à Haute Valeur de Conservation (HVC) tandis que la détermination et la géolocalisation de certaines essences commerciales phares, devraient pouvoir faciliter les opérations d'inventaire ;
- un suivi des perturbations du couvert forestier (suivi post-exploitation et surveillance) :  
une meilleure connaissance des perturbations du couvert forestier suite aux opérations d'exploitation devrait permettre d'évaluer la qualité des interventions réalisées et, par conséquent, de les améliorer par la suite. L'outil de détection des perturbations du couvert forestier pourra également servir à surveiller l'absence de perturbations du couvert en dehors des zones d'exploitation ou comme outil de suivi des « zones essentielles » (core areas, IFL) : les produits cartographiques standardisés pouvant être utilisés dans le cadre d'audit d'éco-certification.

Après deux missions de terrain, dans les concessions IFO (Congo) et Pallisco (Cameroun), les résultats sont très encourageants, comme le montrent, les photos ci-dessous :

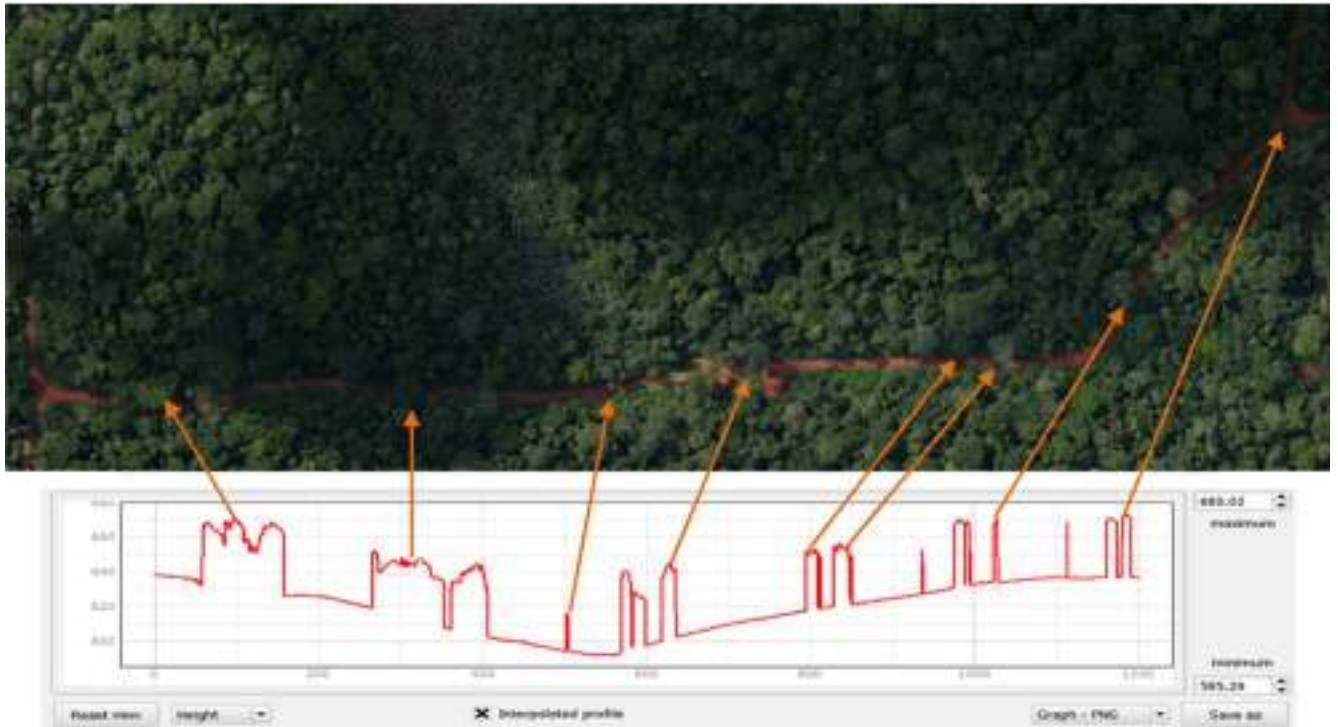




Les photos aériennes géo-localisées permettent de mesurer la largeur des routes, des pistes de débardage ainsi que les trouées. Les surfaces exploitées peuvent être localisées et mesurées avec précision.



A) Orthophotomosaïque présentant le tracé actuel des routes et la végétation riveraine de bas-fond. La flèche jaune présente un passage potentiel de la route entre les deux versants B) Modèle numérique de surface qui permet de distinguer, au niveau de la flèche jaune, que le bas-fond est moins plat qu'ailleurs (plus faible probabilité d'eau stagnante) et que les versants sont plus proches de part et d'autre du cours d'eau, ce qui est favorable à la construction d'un pont



Exemple de l'emprise des houppiers sur le profil longitudinal d'une voirie secondaire générée à partir du modèle numérique de surface. Le rapport entre la longueur d'houpier superposant la route et la longueur de la route serait un bon indicateur quantitatif attestant de pratiques d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR)

Globalement, on peut dire qu'à l'issue de la seconde mission, l'outil « drone » a été testé et paramétré de manière à répondre aux objectifs et résultats recherchés. Pour la suite de l'intervention, la CgP a insisté auprès de Nature + pour qu'à partir du référentiel FSC-FM, un travail exhaustif d'identification des indicateurs-vérificateurs pouvant être monitorés par le drone, soit entrepris (i.e surface des parcs à bois, turbidité des cours d'eau, assainissement des bases vie, effort des patrouilles LAB, etc.) afin d'optimiser au mieux le potentiel de l'outil. A l'issue de ce travail, un rapport public sera mis en ligne sur le site web du PPECF.

### Ligne 2.9.2d : pour les concessions sur la trajectoire, ou déjà certifiées OLB, VLC et FSC-CW, appui à l'élaboration du plan de gestion de la faune dans 20 concessions

#### Action : Appui au dispositif de lutte anti-braconnage de la société IFO et CIB-OLAM

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C158	IFO Interholco	IFO	218	24/04/19	3/05/19	8 mois	29/12/19
Contribution PPECF € : 60 000			Budget total € : 217 249				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'intégralité du dispositif PROGEPP actuel est maintenue, et IFO garde son certificat FSC-FM.</li> <li>▪ la pression humaine sur la faune est atténuée et les espèces menacées sont conservées.</li> </ul>							

Malgré une mission de médiation initiée par le PPECF en juin 2018 force est de constater que la recherche d'une solution opérationnelle permettant de dépasser les dysfonctionnements du partenariat PROGEPP (IFO-WCS-Administration) n'a pas été suffisamment concluante. Par ailleurs, WCS s'est vu confrontée à une diminution des contributions de ses donateurs, forçant WCS à faire un choix entre les deux PROGEPP<sup>49</sup>, qui a conduit à l'arrêt de la collaboration WCS-IFO, à la fin du mois de mars 2019.

Face à cette situation IFO n'est pas restée inactive et s'est positionnée, comme partenaire, dans de nouveaux projets en cours d'instruction, dont le projet « Gestion durable des forêts » de l'AFD, qui dans sa composante 3, devra soutenir, la dynamique d'aménagement des concessions et de gestion durable dans le nord Congo.

Dans l'attente, une première intervention d'urgence financée par le PPECF a permis de stabiliser la situation pour 6 mois (jusqu'en septembre 2019) [ANO n° 218]. Mais il est clair que ce délai, n'a pas permis à IFO de pallier toutes les conséquences du départ de WCS.

Pourtant la concession d'IFO zone est jugée prioritaire en termes de hautes valeurs de conservation HVC. La richesse en faune sauvage y est très élevée, par exemple le PNOK et l'UFA Ngombé ont, dû à la présence des forêts clairsemées à Marantacées, la plus grande population de gorilles de plaines au monde (22% de la population globale et une population estimée à 70'000 individus par les inventaires de WCS en 2007 et 2014). L'action de protection d'IFO a été saluée par le plus prestigieux des prix allemands sur les films sur la nature, en ces termes « *The jury's motivation was based on the positive vision of how to secure nature in the tropical forest while at the same time providing the local people with a long-term, economic perspective. For several weeks in a row, Weidenbach and his crew accompanied INTERHOLCO's forest and industry teams in the Republic of Congo (IFO), filming the forest which shelters several thousand gorillas, thanks to the work of INTERHOLCO and conservation organisations. The prize was handed over by Minister of Culture Bettina Martin (SPD)* ».

<sup>49</sup> WCS a décidé de concentrer ses moyens sur le Parc National Nouabalé-Ndoki et son paysage périphérique.

Aussi, l'entreprise au terme d'une procédure de non objection, a introduit une nouvelle demande d'appui [**DNO n° 240**] pour :

- aider l'entreprise IFO à garder son certificat FSC-FM

Pour rappel, vu la faiblesse constatée des PROGEPP, plusieurs DAC mineures et majeures ont été ouvertes lors des audits FSC de CIB et IFO à propos de la gestion de la faune dans ces concessions.

- atténuer la pression humaine sur la faune et conserver les espèces menacées

En continuant de développer et de mettre en œuvre un système de gestion de la faune efficace, basé sur une approche intégrée et participative en impliquant tous les acteurs, notamment les communautés locales et autochtones, l'Administration congolaise et les ONG locales.

L'appui du PPECF pourrait donc stabiliser et améliorer un fonctionnement de la gestion de la faune, à travers l'Unité de lutte anti-braconnage et le suivi écologique de plus d'un million d'hectares, en :

- établissant une estimation de la densité, de la taille de la population et de la répartition des grands singes et des éléphants dans la concession sans oublier les ongulés ;
- former / actualiser les capacités des jeunes biologistes congolais en matière de méthodologie, d'analyse et de compte rendu sur le terrain;
- sensibiliser les autorités, les populations locales et les populations autochtones de la richesse de la faune sauvage et de l'importance de la bonne gestion de la chasse afin de préserver la faune sauvage et les HVC, dans une dimension de biome élargie au paysage ;
- sécurisant les acquis liés aux efforts d'IFO en matière environnementale et sociale.

A noter que le PPECF a reçu un avis de non objection [**ANO n° 239**] pour un appui à la compagnie CIB OLAM, en vue de faire certifier une nouvelle UFA de la concession.

Par ailleurs, CIB-OLAM est également pressenti pour participer à l'appel à projet lancé par la DREIC<sup>50</sup> « Africa 2020 » auquel, la SNCF<sup>51</sup> va répondre en présentant un projet qui consiste à installer des dispositifs de retranscription d'image en temps réel de la faune africaine (située dans des spots de biodiversité du Bassin du Congo) et à les retransmettre dans quelques Gares SNCF. L'étude de faisabilité technique serait réalisée en majeure partie par les étudiants du Lycée Professionnel Gustave Eiffel (en partenariat avec un lycée africain).

<https://eduscol.education.fr/cid146049/appel-a-projets-africa-2020.html>

---

<sup>50</sup> Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération.

<https://www.education.gouv.fr/cid1181/direction-des-relations-europeennes-et-internationales-et-de-la-cooperation.html>

<sup>51</sup> Souad Guelmani et Alessandra Negri].



## Interventions à l'étude

### Le projet « Dryades »

En France, la réglementation RE2020 (remplaçant la réglementation thermique des bâtiments RT 2012) sera appliquée début 2021. A cette date, les produits qui n'ont pas de FDES<sup>52</sup> (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) se verront attribuer des données environnementales par défaut pénalisantes (multiplication par un facteur 3 à 10). Il est fort à parier que pour les autres pays européens ces valeurs très conservatrices (françaises) permettront de combler les données manquantes pour leur propre marché. Les concepteurs seront donc obligés d'utiliser ces informations pour comparer les matériaux et établir des analyses de cycle de vie des bâtiments responsables (des conséquences environnementales).

Par ailleurs, la Commission Européenne a rédigé un projet d'acte délégué pour mettre en place la déclaration des performances environnementales dans le cadre du marquage CE des produits de construction. Cela va avoir pour conséquence d'imposer réglementairement les EPD/FDES comme un moyen harmonisé de déclarer ces performances dans toute l'Europe. L'absence d'information relative aux bois tropicaux risque fort de les conduire à être éliminés dès les premières réflexions d'un projet de construction<sup>53</sup>.

Face à l'urgence, l'ATIBT a sollicité l'appui financier du PPECF pour mener le projet « Dryades » dont l'objectif est d'établir, pour une gamme de produits certifiés dans le bassin du Congo, des ACV et des Déclarations environnementales<sup>54</sup>, au moins jusqu'au port d'importation<sup>55</sup>. Idéalement, ces fiches de déclaration seraient auditées pour obtenir une reconnaissance des informations par les professionnels, et elles seraient référencées dans une base de données reconnue.

Le financement de ce projet pourrait être assuré à 80% par le PPECF à condition que le secteur privé contribue à hauteur de 28 000 euros.

### Le projet « Thémis »

L'origine de ce projet est une contre-proposition de la CgP à la requête n° 251 adressée par WRI au PPECF. Pour rappel, cette requête concernait le développement de la plateforme Open Timber Portal (OTP) qui cherche à promouvoir le bois légal, grâce à un meilleur accès à l'information sur la conformité du secteur forestier des pays producteurs. Cette plateforme invite donc, les exploitants de publier leurs documents de conformité légale.

---

<sup>52</sup> Pour rappel, une FDES est un document français normalisé qui présente les résultats de l'Analyse de Cycle de Vie d'un produit, indispensable pour l'éco-conception. Son équivalent européen est une Déclaration Environnementale Produit (DEP) si ce n'est qu'elle contient en plus des informations sanitaires.

<sup>53</sup> La majorité des concepteurs (maîtres d'ouvrage et architectes) réalisent déjà les analyses de cycle de vie sur leurs bâtiments et comparent les matériaux grâce aux fiches de déclaration environnementale. En effet plusieurs lois les contraignent à cette démarche : LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte), loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) ou la SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone).

<sup>54</sup> En principe, les bois tropicaux issus du bassin du Congo, devraient bénéficier des atouts suivants : le matériau bois stocke le carbone et présente donc un bilan de production de CO2 négatif ; le bois consomme peu d'énergie pour sa transformation ; compte tenu de sa faible densité, il nécessite relativement peu d'énergie pour son transport. ; un bois tropical peut ne pas être traité chimiquement par des procédés qui eux-mêmes ont une empreinte carbone significative ; le bois est facilement recyclable (il peut toujours produire de l'énergie en fin de vie).

<sup>55</sup> L'étude doit identifier les paramètres importants et évaluer la variabilité des données pour l'ensemble des producteurs du bassin du Congo qui permettra éventuellement de réaliser réalisation des fiches collectives.

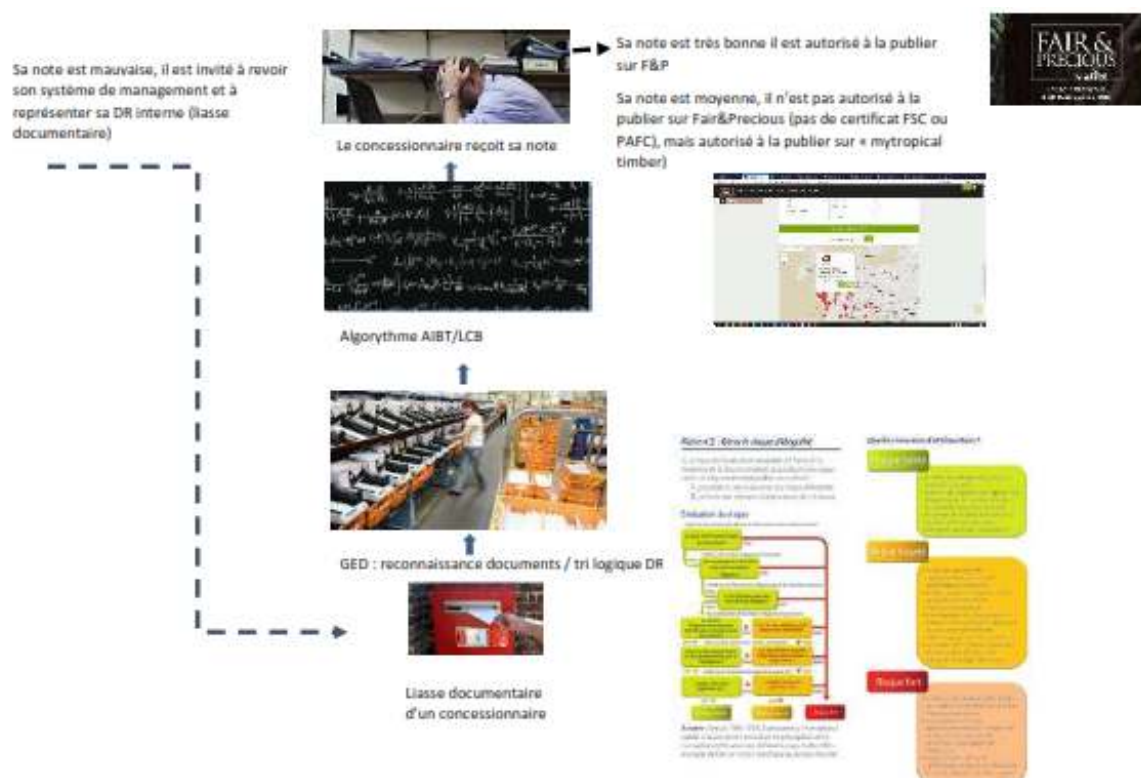
Si l'intention est tout à fait pertinente, elle se heurte néanmoins à quelques critiques de fond que la CgP a ainsi formulées :

- beaucoup de documents sont manquants pour assurer une due diligence sans risques pour les professionnels de la filière, sur base d'une notation très généreuse, donnée par la plateforme ;
- certains documents ne sont pas essentiels pour les acheteurs qui font de la due diligence ;
- le système de notation en % avec deux chiffres significatifs derrière la virgule, pose question et semble inadapté à une grille réaliste de performances atteintes dans la gestion responsable des massifs forestiers ;
- beaucoup de contraintes de terrain (i.e, le retard des administrations à délivrer certains documents) ne sont pas prises en compte ;
- l'externalisation de données confidentielles pourraient générer des conflits ;
- le risque d'offrir à d'autres acteurs (ONG, etc.) la possibilité de lancer des polémiques injustifiées n'est pas négligeable ;
- OTP est redondant avec d'autres plateformes (i.e SPOTT de la ZSL).

Ainsi, sans remettre en cause l'initiative de WRI (elle a sûrement sa propre logique), la CgP a estimé que les concessionnaires feraient mieux de se doter eux-mêmes d'un outil éco-communicationnel qui pourrait être intégré aux plateformes Mytropicaltimber et Fair & Precious. La CgP a donc proposé à la filière, via l'ATIBT, un outil d'auto-évaluation de satisfaction aux exigences imposées par le RBUE, dont l'effet global, serait de « verdier » les premiers niveaux de la filière (les producteurs et les premiers metteurs en marché), par une émulation de leur niveau de diligence raisonnée.

En effet, les plateformes Mytropicalimber et Fair&Precious, sont également des bases de données clients-fournisseurs. Si donc, à travers, un outil de notation, ces plateformes affichent, avec l'accord des intéressés, une note de « compliance RBUE », il serait aisé d'installer un mécanisme compétitif, en promouvant naturellement, les entreprises qui auraient les meilleures notations.

L'idée peut s'illustrer par le schéma suivant :





Cette idée a été présentée le 10 septembre, à Nogent sur Marne, en commission marketing de l'ATIBT. Les responsables commerciaux présents (IFO, Olam, Precious Wood, Interholco) ont jugé l'idée intéressante à condition que l'outil soit interactif avec la société civile, afin qu'il ne lui soit pas fait grief, d'être contrôlé uniquement par la profession.

Sur base de cet accord de principe, l'ATIBT a rendu compte d'une réunion qu'elle avait organisée la veille, le 9 septembre, avec le consultant SOLLAN qui lui avait présenté le potentiel des solutions logicielles GED de nouvelle génération, capables, avec un budget raisonnable pour leur intégration à mytropicaltimber et Fair&Precious, d'être le socle de l'outil de notation envisagé.

Il est donc attendu de la part du consultant SOLLAN, de transmettre à l'ATIBT, une offre pour l'accompagner jusqu'à la rédaction du cahier des charges de l'outil et optionnellement à son intégration dans les plateformes Mytropicaltimber et Fair&Precious.

A la prochaine réunion de la commission marketing de l'ATIBT prévue le 15 janvier 2020, la CgP fera le parallèle entre Thémis et l'index EPCI (Environmental Paper Company Index 2019) pour l'industrie du papier : <https://epci.panda.org/>

L'EPCI fournit des données sur plus de 50 indicateurs fournis volontairement par les entreprises, qui permettent d'évaluer les politiques, les engagements et les performances environnementales d'une entreprise en matière de production de papier journal, de papier graphique, de tissus, d'emballages et de produits en pâte à papier. Les indices sont basés sur les informations fournies par les producteurs de pâtes et papiers participants. La note du EPCI ne fournit pas une garantie de légalité comme l'exige la loi Lacey ou le règlement de l'UE sur le bois.

## **ForLand**

Le 10 septembre, la CgP a rencontré l'ONFI<sup>56</sup> dans ses bureaux à Nogent sur Marne, qui souhaitait lui présenter le projet ForLand dédiée à une gestion collaborative des territoires

Concrètement, ForLand est un outil de visualisation d'un territoire en temps réel qui permet d'évaluer les ressources en présence, de tester des scénarii et de récolter des analyses précises sur l'évolution des sols. Ainsi, chaque plateforme est co-construite avec les acteurs d'un territoire afin d'intégrer les outils d'analyse spécifiques aux enjeux de la zone concernée. La numérisation des données permet de rendre compréhensibles les dynamiques territoriales et d'anticiper aujourd'hui les impacts de demain. ForLand intègre les dernières technologies et repose sur des outils open-source : ses possibilités de développement sont très étendues.

Il serait donc assez logique que le PPECF puisse être sollicité dans le courant du premier semestre 2020, pour développer un exemple de plateforme adapté aux préoccupations des concessionnaires certifiés du bassin du Congo.

---

<sup>56</sup> En 2018, ONF International s'est associé avec le CIRAD et l'Ecole Polytechnique de Zürich (ETH) pour développer un produit dédié à la restauration des paysages forestiers : ForLand-Restoration. Ce produit cible plus particulièrement la résolution des conflits d'usage des terres. Il propose une analyse renforcée des dynamiques humaines et une approche participative impliquant toutes les parties prenantes du territoire. Ce produit bénéficie d'un financement de l'EIT-Climate-KIC. Les régions pilotes seront l'Ecosse et deux municipalités au Brésil.

## 2.3 AXE III « La communication »

A l'issue des CDO tenus à Brazzaville, les 23 et 24 novembre 2017, et à Douala les 19 et 20 Mars 2019, le tableau ci-dessous mentionne les interventions retenues<sup>57</sup> sur la composante 23 du PPECF et leur budget indicatif alloué :

Codes Actions	Activités prévues dans la convention BMZ n°: 2015 68	Priorité	Interventions validées en CDO /Activités de la CgP	Réf. CDO	Montant prévu CDO (€)
<b>Axe 3 : Renforcer la communication sur l'exploitation responsable industrielle</b>					
3.1	Contribution aux études d'impacts environnementaux et économiques	2	Impact de la certification sur la conservation faune	6 <sup>ème</sup>	PM
			Services écosystémiques rendus par l'éléphant	7 <sup>ème</sup>	PM
3.3	Appui à l'ATIBT dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC ou PEFC dans minimum 3 pays européens	2	Promotion et valorisation commerciales de des produits forestiers légaux et certifiés- ATIBT.	6 <sup>ème</sup>	PM
3.4	Promotion de l'image des bois tropicaux certifiés en Europe	3	Promotion et valorisation commerciales de des produits forestiers légaux et certifiés- STRATEMARK	6 <sup>ème</sup>	
			Promotion et valorisation commerciales de des produits forestiers légaux et certifiés- LINKS	6 <sup>ème</sup>	
			Projet Dryade et marketing F&P	7 <sup>ème</sup>	1 500 000
3.6	Communications et représentations du programme	1	Provision pour missions de la CgP, audits	7 <sup>ème</sup>	300 000
<b>Total Axe III --&gt;</b>					<b>1 800 000</b>

### Actions réalisées durant la période :

**Ligne 3.3 : Appui à l'ATIBT dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC ou PEFC dans minimum 3 pays européens.**

**Ligne 3.4: Promotion de l'image des bois tropicaux certifiés en Europe.**

#### Action 1 : programme marketing ATIBT

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
129 à 131	Tous	ATIBT ; STRATÉMARK LINKS Europe	179	25/06/18	7/08/18	14 mois	Oct. 2019
Contribution PPECF € : 416 700			Budget total € : 740 200				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les bois tropicaux (y compris quelques LKTS) sont promus sur les marchés responsables, demandeurs de bois certifiés ;</li> <li>▪ les exploitants sont incités à s'engager dans une démarche de contrôle de légalité, puis la certification ;</li> <li>▪ les acteurs en aval et les acheteurs publics et privés sont sensibilisés au bilan RSE favorable et aux qualités techniques et naturelles remarquables des bois tropicaux ;</li> <li>▪ le bénéfice environnemental et social des bois tropicaux issus d'une gestion forestière durable est démontré auprès des relais d'opinion, aux pouvoirs publics, aux ONG et, in fine, au grand public</li> <li>▪ l'accès à une veille juridique en relation avec le RBUE et autres réglementations est facilitée ;</li> <li>▪ des outils d'aide à la décision sous forme d'algorithmes (périmètre de rentabilité, choix d'une essence, etc.) sont disponibles et mis en ligne</li> <li>▪ d'une façon générale, le programme marketing permettra à l'ATIBT de renforcer sa dimension de syndicat au service de ses adhérents.</li> </ul>							

Dans le prolongement de la seconde session du think tank, organisé par l'ATIBT, « *Quel futur pour les concessions certifiées dans le bassin du Congo ?* » les 8, 9 et 10 janvier 2019, le programme marketing de l'ATIBT continue d'améliorer l'image des bois tropicaux en Europe par :

- l'exploration de nouveaux marchés pour les bois tropicaux ;
- la revalorisation de la forêt tropicale par des messages continus sur les valeurs sociales et environnementales des concessionnaires certifiés ;
- le développement de collaborations spécifiques avec l'Asie pour agir conjointement sur la gestion durable des forêts tropicales du bassin du Congo.

<sup>57</sup> Sous réserve d'une non objection finale.

Parmi les actions du semestre citons :

- l'organisation des commissions Marketing du 6 juin 2019 (avec COPIL en première partie) et du 10 septembre 2019 avec une participation active des gestionnaires forestiers certifiés porteurs de la marque Fair&Precious ;
- la finalisation conventions établies avec FSC et PEFC-PAFC ;
- la poursuite des collaborations engagées avec STTC-Probos, Le Commerce du Bois, ETTF et progressivement les autres fédérations européennes (en particulier Fedustria en Belgique et Fedecomlegno en Italie) ;
- le développement du partenariat avec la SNCF : visibilité de la filière, recommandations aux architectes internes, appel d'offres pour les traverses ;
- le suivi de l'écosystème digital ATIBT / Fair&Precious / My tropical timber / Réseaux sociaux ;
- la réalisation de la V2 du site internet Fair&Precious mise en ligne en octobre 2019 ; <https://www.fair-and-precious.org/fr>;
- la réalisation de 3 campagnes sur la plateforme ArchiExpo à 15 000 destinataires (F, GB, D, I, E, NL), prescripteurs et acheteurs potentiels de bois tropicaux certifiés (670 cliqueurs). Cette expérience a donné un résultat mitigé, notamment parce qu'aucune offre concrète n'était proposée aux professionnels. Ce qui conduit à s'interroger sur des actions plus opérationnelles à mettre en place avec les entreprises certifiées ;
- la réalisation du rapport d'activité 2018 de l'ATIBT avec présentation du programme marketing F&P ;
- l'appui aux newsletters ATIBT / Fair&Precious, publiées chaque vendredi et adressées à 1 200 destinataires, ainsi que la newsletter commune STTC - Fair&Precious, qui touche environ 1 800 personnes ;
- l'appui à l'organisation du forum en Chine à Shanghai & Huzhou du 22 au 25 octobre, avec pour objectif de sensibiliser les acteurs asiatiques à l'importance d'adhérer à des pratiques de gestion durable.
- l'ancrage du programme marketing aux interventions en préparation :
  - ✓ Dryades - Analyse des Cycles de Vie : sensibilisation des entreprise à la nécessité de collecter et d'exploiter ces données avec sollicitation d'un cofinancement...
  - ✓ Web TV en partenariat avec la SNCF et le Lycée techniques Gustave Eiffel ;
  - ✓ Thémis - Diligence Raisonnée : réunion technique tenue le 9 septembre à Nogent, premiers contacts avec le consultant SOLLAN.

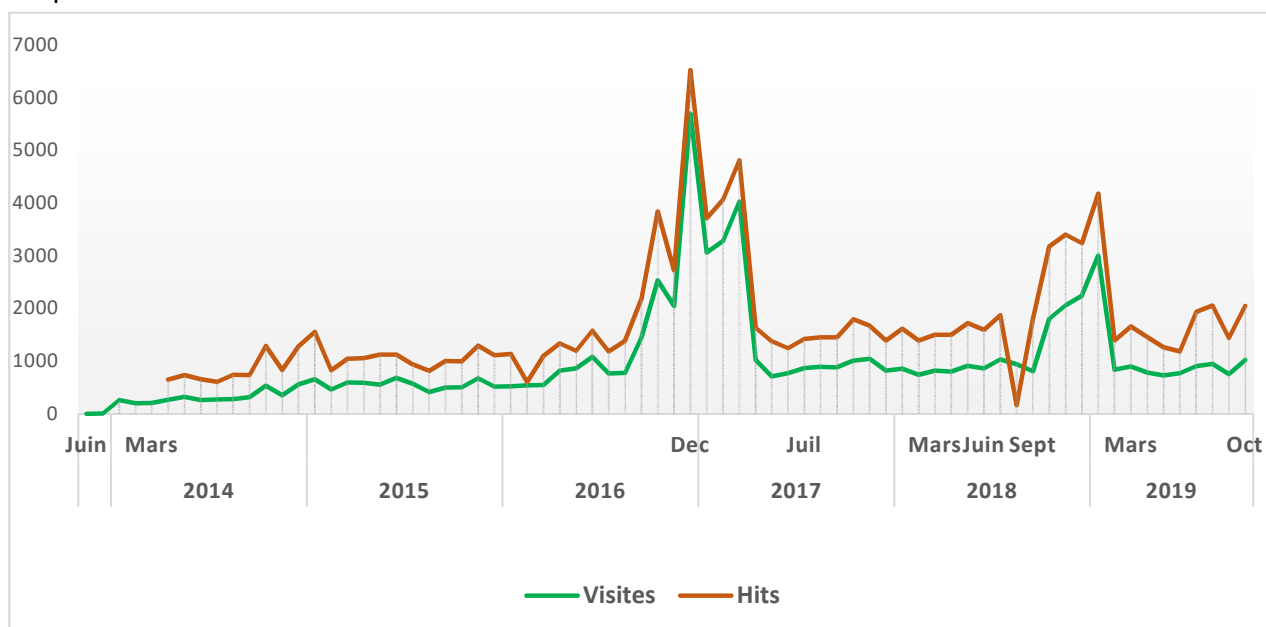
## Action 2 : communication de la CgP

Les activités de communication ont été principalement centrées sur la gestion du site web du Programme, la diffusion de la newsletter, la participation du PPECF à divers événements régionaux et internationaux (cf.§ 5), la préparation de plusieurs interventions pour renforcer la communication ciblée, l'organisation du 7<sup>ème</sup> Comité de Décision et d'Orientation (CDO) du PPECF, et l'appui au « Comité permanent de la communication » du SE COMIFAC.

Le site web du programme est régulièrement mis à jour. Les encadrés ci-dessous fournissent quelques éléments de statistiques sur la performance du site web au cours du second semestre.

### Visites et hits sur le site web PPECF<sup>58</sup>

Entre mars 2019 et octobre 2019, la moyenne mensuelle de visites est de 844, contre 1808 au semestre précédent. Le total de visites enregistré est de 6.808 contre 9.916 au semestre précédent. La moyenne mensuelle de « hits » sur le semestre 4 est de 1625, contre 2840 au semestre 3 (ce qui correspondait à un pic), soit 13.030 hits au total contre 15.794 sur le semestre précédent. Il y a lieu de s'interroger sur les raisons qui peuvent expliquer cette baisse de fréquentation.



**Figure 2** : Evolution dans le temps du nombre de visites et de hits sur le site web du PPECF

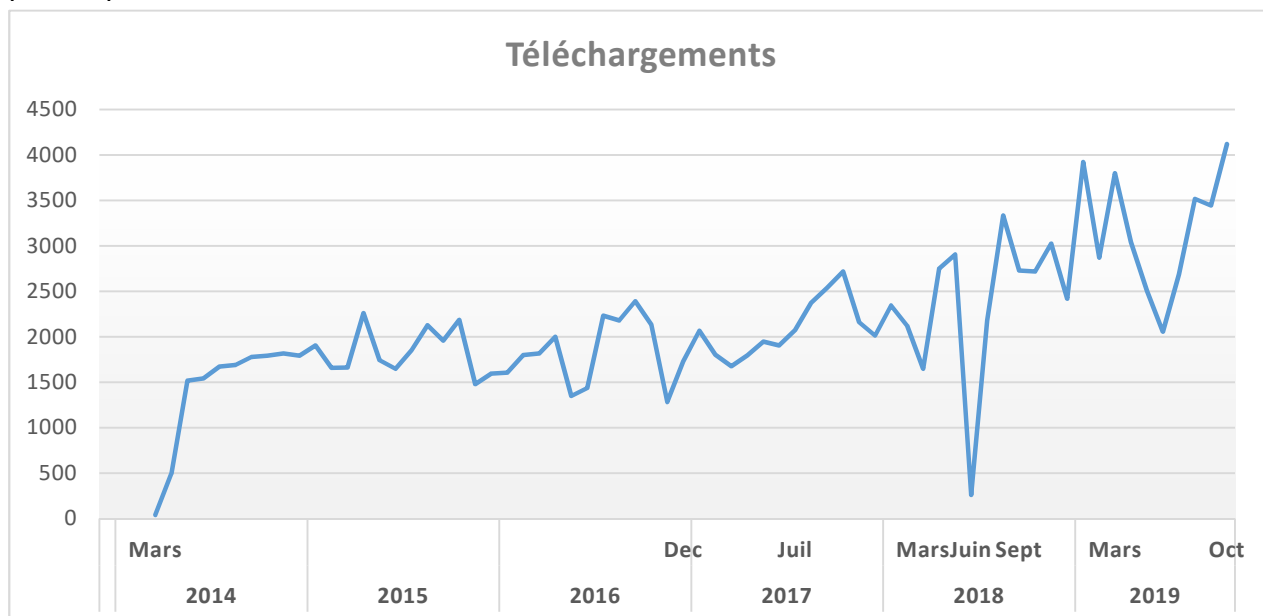
<sup>58</sup> Les hits sont ainsi, une mesure technique qui est souvent utilisée pour estimer le trafic d'un site mais qui ne représente pas exactement la fréquentation du site. Par exemple, une page qui contient 2 images va générer 3 hits, et une qui en contient 30 va générer 31 hits. Elle constitue une valeur intermédiaire qui permet par la suite de faire des estimations croisées. Par exemple, si la différence est grande entre « Hits » et « Téléchargements », cela veut dire que beaucoup de gens sont des visiteurs réguliers, ce qui est en général une bonne chose pour le propriétaire du site.

Le nombre de visites est une estimation faite à partir des pages vues par un même visiteur. Toutes les pages vues dans un intervalle d'une heure (même adresse IP et même fureteur) sont considérées comme étant une visite. En fait, et en moyenne, le nombre de visites est sous-estimé de 10% à 20%.

### Téléchargements

S'agissant des téléchargements, la tendance globale à la hausse a été confirmée durant le semestre, avec une moyenne mensuelle de téléchargements pour le semestre est estimé à 3.053 contre 2.962 précédemment. Le total de téléchargements enregistrés pour le semestre est de 21.371 contre 14.813 précédemment.

Il se pourrait que le site enregistre une baisse de fréquentation globale, mais conserve pour les parties prenantes et les concessionnaires, une ressource documentaire intéressante.



**Figure 3** : Evolution dans le temps du nombre de téléchargements depuis le site web du PPECF

Par ailleurs, en marge de fora et autres réunions tenues au cours du semestre (notamment le 10<sup>ème</sup> conseil des ministres de la COMIFAC tenu du 9 au 11 juillet 2019 à Yaoundé, et le forum AFORPOLIS chine Afrique, tenu du 03 au 5 septembre 2019 à Yaoundé), plusieurs ouvrages, guides et documents produit avec l'appui financier du PPECF ont été présenté via le stand de la COMIFAC. Notamment le « Memento du forestier tropical », le livre « Forêts d'Afrique centrale pour toujours » (dont une cinquantaine d'exemplaires a été distribué aux partenaires du PPECF), et autres supports de communication (Flyers, stylos, polos, etc.).

De plus, des actions de réflexions/concertation ont été menées dans le cadre du « Comité permanent de communication de la COMIFAC <sup>59</sup>».

Enfin, la CgP a assuré sa représentation à des réunions et ateliers majeurs organisés dans les pays cibles, pour mieux informer les partenaires et bénéficiaires sur les modalités de collaboration (voir § 5, relatif aux activités de la CgP).

<sup>59</sup> Pour rappel, le Comité permanent de la communication COMIFAC auquel fait partie le PPECF, a été créé par décision N°0021 COMIFAC/SE/16, portant création dudit Comité par le SE COMIFAC, ceci dans le but d'un appui au volet communication relatif à la mise en œuvre du plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (2015-2025).

### 3 Suivi - évaluation

---

*Pour rappel, le dispositif de suivi-évaluation du PPECFII, suivant une approche de gestion axée sur les résultats (GAR), prévoit principalement :*

- *des tableaux de bord (de suivi des interventions, et de suivi des indicateurs) ;*
- *un système (d'archivage physique et numérique) de la documentation technique.*

#### 3.1 Tableaux de bord de suivi-évaluation

---

Le système propose deux types de tableaux de bord : l'un pour le suivi-évaluation général des interventions, et un autre pour le suivi-évaluation des indicateurs du Programme.

##### 3.1.1 Suivi-évaluation des interventions du programme

---

*Le tableau de bord du suivi des interventions<sup>60</sup> est opérationnel et à jour. Les systèmes d'alertes sont fonctionnels. L'ensemble du dispositif a été mis à contribution pour l'évaluation du niveau de réalisation du PTBA du PPECF, et pour la production de quelques statistiques sur le délai d'instruction, et sur les contributions au budget des interventions du Programme (figures ci-dessous).*

Globalement, il en ressort des analyses que le taux d'engagement est estimé à 74%, soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] d'environ 1,3 qui indique que les engagements restent supérieurs au temps écoulé.

S'agissant du délai d'instruction des requêtes, il s'est rallongé, du fait d'un renforcement de la procédure d'instruction des requêtes, notamment pour le coaching PPECF, qui nécessite un délai d'instruction de plusieurs semaines. Ainsi, le délai moyen est ainsi passé de 63 jours (septembre 2017) à 101 jours (en mars 2019), puis à 123 jours (actuellement).

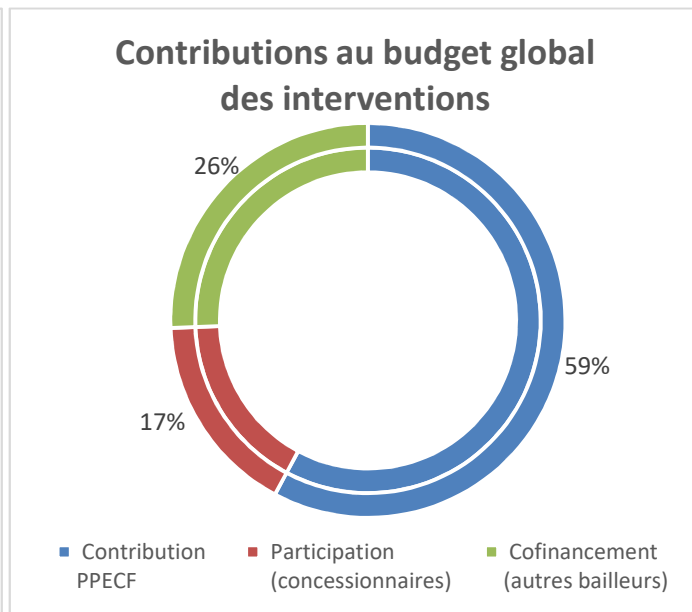
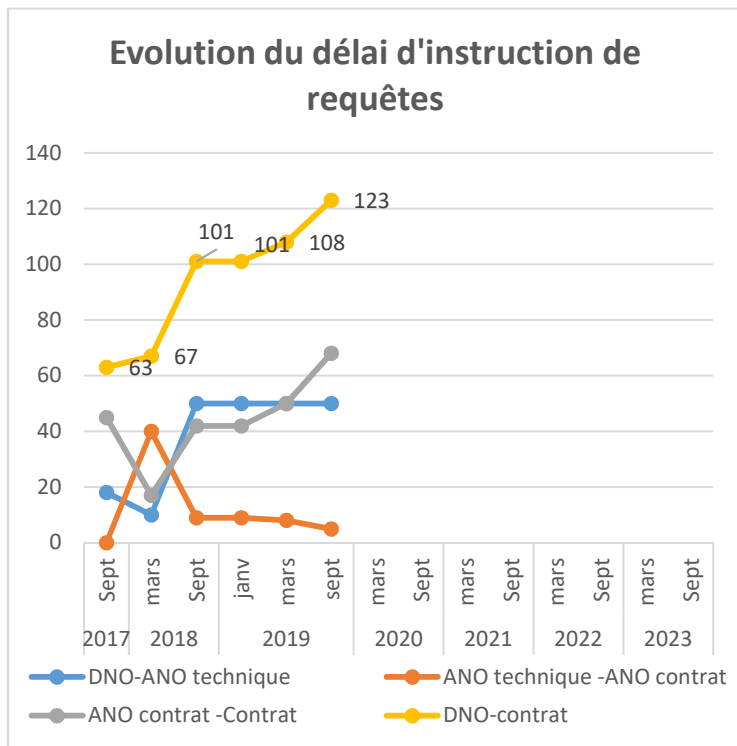
---

<sup>60</sup> Pour rappel, le tableau du suivi des interventions permet un suivi détaillé des interventions, et évalue annuellement le niveau de réalisation des activités du PTA PPECF. Il donne aussi des estimations statistiques diverses en lien avec les interventions (par pays, par prestataire, par typologie d'intervention, etc.). Il est organisé en quatre principales sections :

- « informations générales sur l'intervention » (section1) ;
- « suivi de la contractualisation » (section2), qui permet de suivre l'ensemble du processus de contractualisation, de s'assurer de la disponibilité des documents administratifs relatifs, et d'estimer les délais moyens observés ;
- « échéances contractuelles » (section 3), qui permet de suivre le processus de reporting de chaque intervention, en lien avec les délais contractuels, et de déclencher automatiquement les alertes nécessaires, à travers une programmation intuitive à base de codes couleurs ;
- « échéances de paiements » (section 4), qui permet de suivre les étapes de paiements, conformément aux prévisions contractuelles. Cette section intègre également un système simplifié et intuitif d'alertes.



Quant au niveau de cofinancement, les montants reçus indiquent un apport de 17 % en provenance des concessionnaires et 26 % de contributions par d'autres bailleurs, ce qui porte au 31 octobre, le budget opérationnel du PPECF à 9.878.732 euros.



	Contribution PPECF	Participation (concessionnaires)	Cofinancement (autres bailleurs)	Total
Montants (€)	5 862 985	1 680 211	2 598 972	9 878 732

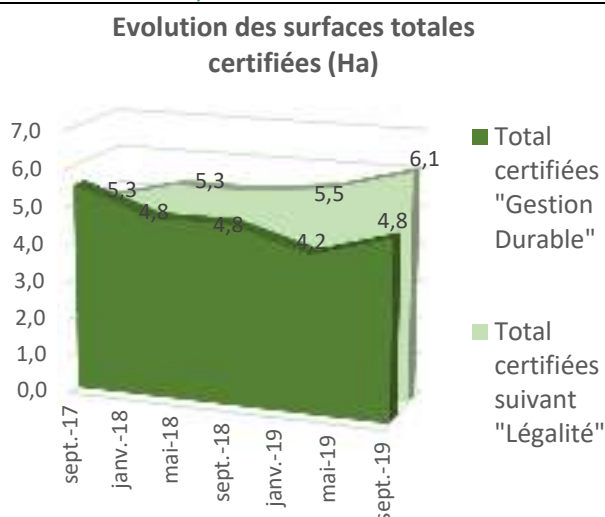
### 3.1.2 Suivi évaluation des indicateurs du programme

Le dispositif de suivi-évaluation des indicateurs du PPECF a été revu, à travers le cadre logique de la convention de financement BMZ 2015 68 203, où certains indicateurs ont été ajoutés. Globalement, le processus de renseignement des indicateurs est assez avancé, mais, il reste encore quelques indicateurs à mettre à jour, sur la base de données, encore attendues du secteur privé et de certains bureaux de certification.

Ci-après est présentée la situation actualisée de quelques indicateurs<sup>61</sup> :

- valeur atteinte ou dépassée (indicateur vérifié)
- indicateur approchant la valeur recherchée
- valeur en cours d'acquisition
- valeur très faible ou indicateur non atteint

	<p><b>Indicateur 1</b> : Les superficies certifiées suivant des Standards de Gestion durable (FSC® ou PEFC/PAFC) restent stables. T0 = 5,5 Mio. Ha (FSC)</p> <p><u>Valeur actualisée</u> :                  FSC= 4,8 Mo ha (+0,7 Mo ha); PAFC/PEFC= 596 842 ha (en double certification)  <b>Total Gestion Durable = 4,8 Mo ha (+0,7 Mo ha, hausse de 17%)</b></p>
	<p><b>Indicateur 2</b> : Les superficies certifiées suivant des Standards de Gestion durable (FSC® ou PEFC/PAFC) restent stables. T0 = 5,5 Mio. Ha (FSC) ;</p> <p><u>Valeur actualisée</u> :                  Certifiées OLB = 3 354 030 ha; VLC/FLV=0 ha;                  LS= 3 197 686 ha (dont une première entreprise CFT certifiée LS en RDC 544 000 ha, et Rougier Mokabi 586 330 ha) et TLV= 147 668  <b>Total légalité = 5 537 587 6 699 383 ha (+ 1 161 796 ha; +20%)</b>  <i>En cours de coaching PPECF --&gt; Total diagnostiqué: 9 entreprises pour 3 893 352 ha;                  --&gt; Total engagé au coaching: 6 entreprises pour 2 263 221 ha</i></p>



<sup>61</sup> Un document annexe reprend de façon détaillé, le suivi de l'ensemble des indicateurs du PPECF.

**Indicateur 3 :** Au moins 04 standards nationaux FSC ou PAFC /PEFC sont élaborés, testés et validés, d'ici fin 2023. T0= 0

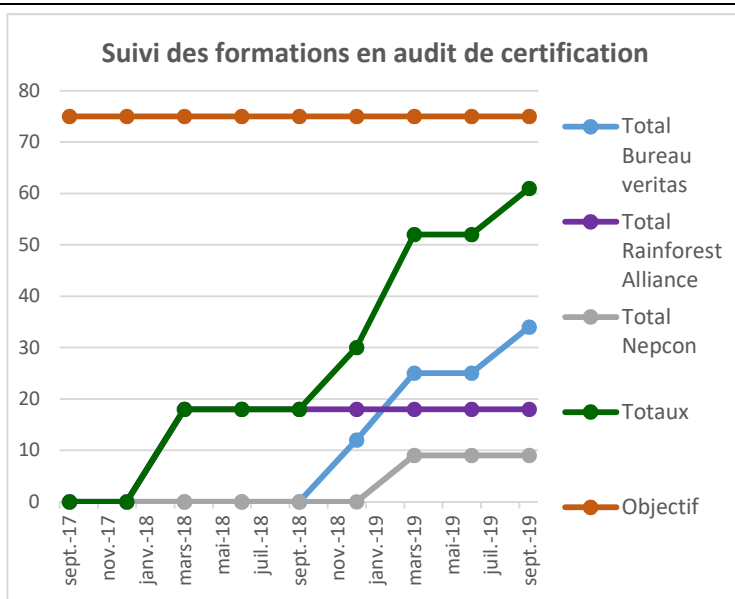
Valeur actualisée : FSC = 0 PAFC =1 (Gabon)

- Cameroun et Congo : Tenue de la réunion du Forum Consultatif National et du GEN pour l'élaboration de la nouvelle Norme Nationale FSC® pour la certification des forêts (Janvier 2019, Yaoundé, et Février 2019, Brazzaville) ;  
Gabon : draft 2-0 ouvert à la Consultation en Juin 2019
- Une approche de développement d'un PAFC régional en cours : atelier régional de développement des normes du système régional de certification PAFC bassin du Congo, prévu à Libreville, du 25 au 29 novembre 2019.

**Indicateur 4 :** Au moins 75 personnes sont formées d'ici fin 2023, sur les principes de certification de « Légalité » (OLB, VLC) et de « Gestion Durable » (PAFC, FSC). T0= Bureau Véritas, 61 personnes formées ; Rainforest Alliance, 20 personnes formées sur PPECF I.

Valeur actualisée :

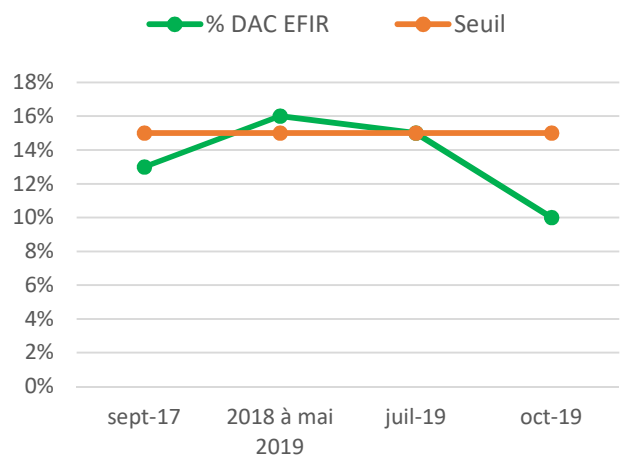
Oct 2019 : Total = 61 personnes formées (81% de la valeur recherchée) (18 par Rainforest Alliances en février 2018/YDE, 34 par Bureau Veritas et 9 par Nepcon)



**Indicateur 6 :** Les Demandes d'Actions Correctives émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFI représentent moins de 15% du nombre total de DACs. T0 = 13% pour les entreprises certifiées FSC (Juillet 2017)

Valeur actualisée :

Oct 2019 = 10% (-5%)



### 3.2 Tableau des engagements au 31 octobre 2019

N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)	Libellé	Avis de non objection COMIFAC/KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Montant liquidé	Statut
1er semestre (15 septembre 17 au 15 mars 18)											
Hors contrat	Tous	Tous	Production d'un film en vue communication des concessionnaires du bassin du Congo à l'AG FSC de Vancouver	mail KfW	mail KfW	ATIBT	17 670	0,5	11/09/2017	17 670	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Concessionnaires	Livraison au MINFOF d'un guide de suivi de la grille des nouveaux aménagements	mail KfW	mail KfW	Nature +	5 189	0,1	09/10/2017	5 189	Clôturé
Hors contrat	Tous	CDO	Organisation du premier CDO de la phase II			CgP	35 058			35 058	Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la programmation et au plan de convergence de la COMIFAC	11/01/2018	169	COMIFAC	6 270	1 semaine		6 270	Clôturé
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Appui à la préparation du Conseil des Ministres de la COMIFAC de février 2018.	11/01/2018	170	COMIFAC	3 929	1 semaine		3 929	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Formation Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et Chaîne de Traçabilité (CoC)	NA	NA	Rain Forest Alliance	3 805	1 semaine		3 805	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	538	6 mois		538	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	17 354	6 mois		17 354	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Installation et soutien à distance du logiciel comptable INFOR Sunsystems	NA	NA	GFA	7 299	12 mois		7 299	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais IM5 pick-up	NA	NA	NA	244	12 mois		244	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Cérémonie signature officielle COMIFAC-Ambassade Allemagne	NA	NA	NA	876	1 journée		876	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Sécurité site COMIFAC	NA	NA	NA	350	12 mois		350	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois		76	Clôturé
C099	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	80 177	10 mois	28/01/2016	76 816	Clôturé
C100	Tous	Tous	Caractérisation de classes de résistance de 6 essences (suite)	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	59 200	10 mois	28/01/2016	49 200	Clôturé
C122	RCA	Groupe Rougier	Etude d'impact environnemental et social	17/11/2017	166	TEREA	0	11 mois			Abandonné
C123	Gabon	Parties prenantes Gabon	Appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale au Gabon	10/11/2017	167	Conservation et Justice	150 000	40 mois	14/12/2017	90 000	En cours
C124	Cameroun	Parties prenantes Cameroun	Appui à l'émergence et à la validation du système national de certification forestière PAFC au Cameroun	2/02/2018	168	PEFC International	0	10 mois		-	Abandonné
C125	Congo	IFO/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Mokabi	23/02/2018	174	Conservation et Justice	22 400	3 mois	13/03/2018	10 055	En cours
C126	Congo	IFO/CIB-OLAM/Rougier	Evaluation et remédiation du fonctionnement des PROGEPP et USLAB des sociétés CIB, IFO et Mokabi	23/02/2018	174	Orout	18 200	3 mois	13/03/2018	18 095	Clôturé
						<b>Total--&gt;</b>	<b>428 635</b>			<b>342 824</b>	

PPECF II – 4<sup>ème</sup> rapport semestriel – mars 2019 à octobre 2019

2ème semestre (16 mars 18 au 31 décembre 18)										
Hors contrat	Gabon	Tous	Billets d'avions des participants à la mission SNCF au Gabon	NA	NA	NA	2 127	1 semaine		2 127
Hors contrat	Tous	COMIFAC	Frais de missions du SEA pour assister à la réunion ATIBT à Paris	NA	NA	NA	945	1 semaine		945
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement de l'atelier FNUF à Douala	NA	NA	NA	12 606	3 jours		12 606
Hors contrat	Gabon	Tous	Contribution à l'évènement Woodshow organisé par l'ATIBT au Gabon	23/05/2018	184	ATIBT	21 000	1 semaine		21 000
Hors contrat	Tous	Tous	Frais d'intervention de Claude Garcia pour l'atelier "Avenir de la filière bois dans le Bassin du Congo" organisé par l'ATIBT à	NA	NA	Claude Garcia (CIRAD)	4 060	3 jours		4 060
Hors contrat	Cameroun	COMIFAC	Financement COMIFAC pour leur participation à l'évènement Woodshow au Gabon	6/06/2018	186	NA	20 010	1 semaine		20 010
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 397	9 mois		5 397
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	27 174	9 mois		27 174
Hors contrat	Tous	Tous	Divers frais imprévus	NA	NA	NA	4 677	7 mois		4 677
Hors contrat	Cameroun	Tous	Production fournitures PPECF (polos, stylos, porte-document...)	NA	NA	NA	2 306	2 semaines		2 306
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	412	9 mois		412
Hors contrat	Europe	Tous	One Shot Relation Press		NA	Open 2 Europe	10 000	1mois et 15 jours		10 000
Hors contrat	Kinshasa	COMIFAC	Atelier de relance du GTGF		NA	NA	23 005	3 jours		23 005
Hors contrat	Brazzaville	SEEAC	Séminaire international SEEAC		NA	NA	6 708	4 jours		6 708
Hors contrat	tous	ATIBT	Appui à l'ATIBT (prestation graphique, e-mailing dédié, conférence STTC)	NA	NA	LG Design Graphik/Bianca	28 751	9 mois		28 751
Hors contrat	Belgique	COMIFAC	Réunion PFBC Bruxelles du 23 au 25 novembre 18			NA	18 041	1 semaine		18 041
Hors contrat	Brazzaville	COMIFAC	Participation Assembe atelier SEEAC	NA	NA	SEEAC	1 697	1 semaine		1 697
C127	Tous	Tous	Amélioration de la prise en compte de la certification vérifiée tierce partie, dans les processus FLEGT-	5/07/2018	182	ATIBT	772 340	22 mois	30/07/2018	377 320
C129	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation	26/07/2018	179	ATIBT	144 000	14 mois	07/08/2018	141 204
C130	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation	25/06/2018	179	Stratemark	116 600	24 mois	07/08/2018	99 186
C131	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation	25/06/2018	179	Links	95 700	24 mois	07/08/2018	62 203
C132	Gabon	Tous	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de	20/07/2018	183	Gembloux Agrobiotech	57 500	30 mois	02/10/2018	21 400
C133	Tous	Tous	Capitalisation et vulgarisation des connaissances acquises sur le reboisement en essences locales dans les forêts du bassin	24/07/2018	191	Nature +	150 415	20 mois	05/10/2018	135 415
C134	Tous	Tous	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune, développement d'outils pour rencontrer les exigences des référentiels de	20/07/2018	183	Nature +	95 000	30 mois	02/10/2018	40 500
C135	Tous	Tous	Amélioration des rendements matière par le classement des sciages	10/02/2018	171	ATIBT	188 800	24 mois	18/10/2018	28 000
C136	Tous	Tous	"Aiming to increase certified areas while honouring promises"	9/08/2018	188	FSC	349 958	22 mois	06/12/2018	99 958
C137	Gabon	SOMIVAB	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SOMIVAB	5/10/2018	178	TEREA	112 500	20 mois	05/12/2018	24 086
C138	Congo	IFO	Etude bathymétrique de la basse Sangha	4/10/2018	196	GIE-SCVEN	21 375	1 mois	15/11/2018	21 375

PPECF II – 4ème rapport semestriel mars 2019 à octobre 2019

C139	Gabon	TTIB	Appui coaching vers la certification	5/10/2018	185	TEREA	146 573	20 mois	05/12/2018	9 513	En cours
C140	Cameroun	PPECF	Contrat audits financiers PPECF II	24/07/2018		Bekolo&Partners	27 073	4 ans	25/10/2018	5 676	En cours
C143	Gabon	CEB	Lutte contre la criminalité faunique	24/10/2018	197	Conservation et Justice	192 600	36 mois	13/11/2018	42 600	En cours
C144	Tous	Tous	Optimisation rendements matières de l'exploitation forestière	22/10/2018	189	ETICWOOD	48 800	6 mois	12/12/2018	48 800	Clôturé
C145	Tous	Tous	Think tank sur la promotion de la gestion durable des forêts	16/11/2018	208	ATIBT	25 000	3 mois	12/12/2018	29 510	En cours
C146	Cameroun	Tous	Impact de la certification sur la conservation faune		206	WWF	90 000	48 mois	19/12/2018	81 000	En cours
<b>Total --&gt;</b>							<b>3 019 184</b>			<b>1 456 661</b>	

3ème semestre (01 janvier 19 au 30 juin 19)

Hors contrat	RDC	COMIFAC	Atelier GTGF de la COMIFAC en RDC	NA	NA	NA	24 139	3 jours	NA	24 139	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	576	5 mois	NA	576	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Manjeli Aichatou	Formation OLB de Manjeli Aichatou	22/11/2018	NA	Bureau Veritas	1 638	1 semaine	NA	1 638	Clôturé
Hors contrat	Sao Tome	COMIFAC	Mission SE de la COMIFAC à Sao Tome&Principe	NA	NA	NA	2 729	1 semaine	NA	2 729	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 345	5 mois	NA	5 345	Clôturé
Hors contrat	Europe	Tous	Prestations média/graphique/intervention site webdesign /communication/ digitale/ enregistrement voix du programme de marketing Fair&Precious	NA	NA	Open 2 Europe/Bianca graphisme/LG Design/M.	78 000	6 mois	NA	53 769	En cours
Hors contrat	Cameroun	Tous	Organisation 7ème CDO	NA	NA	NA	20 912	1 mois	NA	20 912	Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 163	5 mois	NA	7 163	Clôturé
Hors contrat	Gabon	Ondoua Adolphe	Formation OLB Ondoua Adolphe par NEPCON	NA	NA	NA	1 263	1 mois	NA	1 263	Clôturé
Hors contrat	CMR	Charles Bracke	Participation C.Bracke atelier planification COMIFAC à Nkolandom	NA	NA	NA	2 222	1 semaine	NA	2 222	Clôturé
Hors contrat	CMR	COMIFAC	Frais divers COMIFAC (carburant, assurances...)	NA	NA	NA	788	1 mois	NA	788	Clôturé
Hors contrat	CMR	COMIFAC	Participation 14ème session FNUF du SE et juriste de la COMIFAC	23/04/2019	NA	NA	5 016	1 mois	NA	5 016	Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Frais pour le dédouanement des livres CAFF	NA	NA	NA	2 001	3 mois	NA	2 001	Clôturé
Hors contrat	CMR	Tous	Production fournitures (polos logo PPECF, stylos, porte documents)	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	Clôturé
Hors contrat	Europe	V.PELE	Formation NEPCON de V.PELE	NA	NA	NA	2 289	1 mois	NA	2 289	Clôturé
Hors contrat	RCA	WWF	Dédouanement drone en RCA	NA	NA	NA	13 365	2 mois	NA	13 365	Clôturé



PPECF II – 4<sup>ème</sup> rapport semestriel – mars 2019 à octobre 2019

C128	TLP	Tous	Développement certification PAFC en Afrique Centrale	6/06/2018	180	ATIBT	400 000	30 mois	22/01/2019	60 000	En cours
C142	TLP	Tous	Projet développement certification PACF dans le bassin du Congo	6/06/2018	180	TEREA	96 450	31 mois	22/03/2019	26 520	En cours
C147	Gabon	Precious Woods-CEB	Idendification EHPVaI	12/12/2018	200	Gembloux Agrobiotech	199 375	48 mois	07/02/2019	29 375	En cours
C149	Gabon	ASI	Appui coaching vers la certification de l'entreprise ASI	13/12/2018	203	Consortium BFC	224 250	30 mois	15/01/2019	66 925	En cours
C150	TLP	Tous	Upgrading du logiciel anti-braconnage SMART	12/12/2018	199	WCS	203 018	18 mois	22/03/2019	60 000	En cours
C151	TLP	Tous	Intégration l'imagerie drone iDROP certification	19/03/2018	173	Nature+	196 035	40 mois	18/02/2019	67 500	En cours
C152	Gabon	BSO	Appui coaching vers la certification de l'entreprise BSO			TEREA	208 300	30 mois	14/03/2019	10 000	En cours
C153	TLP	TLP	Test mécaniques et de durabilités			CIRAD	50 300	30 mois	31/05/2019	25 000	En cours
C155	RCA	SEFCA	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SEFCA			FRMi	223 470	31 mois	22/03/2019	67 125	En cours
C156	TLP	Tous	Formation EFIR	21/01/2019	198	Consortium:TFM Consulting-CERAD...	75 728	14 mois	07/02/2019	60 582	En cours
C158	Congo	IFO	Appui au PROGEPP et USLAB de la société IFO	24/04/2019	218	IFO	60 000	8 mois	03/05/2019	48 000	En cours
C162	Gabon	Concessionnaires	Optimalisation Elefor			Gembloux Agrobiotech	100 826	48 mois	21/06/2019	0	En cours
C166	TLP	Tous	Production charbon de bois tropical certifié FSC			SIDEMARINE	19 500	4 mois	25/06/2019	5 265	En cours
C167	Cameroun	Douaniers	Formation douaniers camerounais sur la certification des bois tropicaux			ATIBT	7 600	3mois	20/06/2019	5 000	En cours
						<b>Total --&gt;</b>	<b>2 234 965</b>			<b>677 175</b>	

4ème semestre (01 juillet 19 au 31 décembre 19)

Hors contrat	TLP	F&P	Stratégie digitale/téléchrgement vidéo HD			6LAB/Agent Paper	6 100	NA	NA	6 100	En cours
Hors contrat	Tous	Tous	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	8 125	1 mois	NA	8 125	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Envois courriers	NA	NA	NA	484	1 mois	NA	484	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	7 634	1 mois	NA	7 634	Clôturé
Hors contrat	Cameroun	H.Arnaud	Frais H.Arnaud 7è CDO	NA	NA	NA	672	1 semaine	NA	672	Clôturé
Hors contrat	TLP	F&P	Appui communication LCB			LCB	4 000	NA	NA	4 000	En cours
Hors contrat	TLP	F&P	Prestation Graphique LG Design			LG Design Graphik	1 200	NA	NA	1 200	En cours
Hors contrat	TLP	COMIFAC	Participation COMIFAC forum Shangai	NA	NA	NA	9 757	1 mois	NA	9 757	En cours
Hors contrat	TLP	Tous	Participation financement forum Shangai			ITTO	40 194	1 mois	NA	40 194	En cours
Hors contrat	TLP	F&P	Frais technique juillet 19 Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	405	1mois	NA	405	En cours

PPECF II – 4ème rapport semestriel mars 2019 à octobre 2019

C159	TLP	Concessionnaires	Foramtion sécurité abattage e-learning			ITG	19 855	5 mois	01/08/2019	6 000	En cours
C160	Tous	Tous	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation			ATIBT	144 000	14 mois	13/08/2019	21 600	En cours
C163	TLP	Concessionnaires	Logiciel "métier"			EKWATO	30 220	5 mois	02/07/2019	12 088	En cours
C164	TLP	Concessionnaires	Etude réduction fiscalité entreprises forestières			CIRAD	44 995	5 mois	08/07/2019	10 310	En cours
C165	TLP	Tous	Production charbon certifié FSC			WALE	12 500	5 mois	01/07/2019	4 340	En cours
C168	TLP	Tous	Refonte site internet programme marketing F&P			GLAB	16 200	4 mois	31/07/2019	6 480	En cours
C169	TLP	Tous	Appui processus FLEGT-REDD			TFM-consulting	19 200	8 mois	07/08/2019	7 680	En cours
C170	TLP	Tous	Relation presse média programme F&P			Open 2 Europe	36 000	9 mois	01/04/2019	828	En cours
C171	TLP	Tous	Communication digitale programme F&P			Open 2 Digital	42 000	12 mois	01/04/2019	10 500	En cours
C172	TLP	Concessionnaires	Analyse comparative système "légalité"			Caroline Duhesme	7 800	2 mois	01/08/2019	3 120	En cours
C175	Gabon	UFIGA	Gestion durable UFIGA Gabon			PROSYGMA	24 750	3 mois	14/08/2019	19 530	En cours
						<b>Total --&gt;</b>	<b>476 091</b>			<b>181 046</b>	

TOTAL --> 6 158 876

		Ratios	
		<u>Budget total -</u>	8 045 469
Liquidé	2 657 707		33,0%
Engagé non liquidé	3 501 169		43,5%
Taux d'absorption (engagé + liquidé)	6 158 876		<b>76,6%</b>
		<u>Total jours ---</u>	1 440
Temps écoulé (jours)	15/09/2017 30/09/2019	765	53,1%

#### **4 Nouvelles interventions à venir**

---

- **Traitement des requêtes suivantes :**
  - réhabilitation du drone Delairtech rétrocédé aux APDS (RCA) ;
  - développement d'un second module EFIR (pistes & ouvrages d'art) ;
  - développement du projet Dryades ;
  - développement du projet Thémis.
  
- **Demande de non objection pour :**
  - DNO n° 220 [guide sur les Arbres d'Afrique Centrale comme outil d'aide à l'aménagement, la gestion durable et la certification des forêts] ;
  - DNO n° 232 [intégration du drone dans la lutte contre le braconnage et les activités illégales]
  - DNO n° 242 [appui coaching Bordamur-Toujours vert-SFIK] ;
  - Etc.
  
- **Contractualisation**
  - AN0 n° 239 [appui à la certification FSC-FM de l'UFA Mimbeli-Ibenga (OLAM-CIB)].
  
- **Préparation 3ème Comité de décision et d'orientation**
  
- **Préparation audit financier 2019 (Cabinet Bekolo & Partners)**

## 5 Recommandations

---

Le PPECF recommande de :

- poursuivre l'élaboration d' « outils » individuels ou collectifs (logiciels métiers, centre de ressources documentaires, fiches d'évaluation environnementales, guides, modules de formation en e-learning, monitoring, etc.) ;
- lancer un appel à propositions pour l'élaboration de supports d'apprentissage aux techniques d'exploitation à faible impact ;
- capitaliser les engagements pris au forum de Shanghai avec les acteurs asiatiques (GGSC, CTWPDA, UFIAG, etc.) ;
- d'améliorer la valorisation des forêts du bassin du Congo, par une approche élargie à d'autres valeurs que le bois (séquestration du carbone, promotion média de la grande faune, chimie verte, etc.
- ré-informer le Congo, la RDC, la RCA et le Cameroun, sur les offres d'appui du PPECF, en particulier les appuis-coaching. A noter qu'excepté le Gabon et le Congo où se faire certifier pourrait devenir une obligation légale, l'incitation financière du PPECF n'est sans doute pas suffisamment importante pour que les entreprises franchissent le cap de l'engagement.
- après trois années de travail sur la revalorisation de l'image des bois tropicaux du bassin du Congo, on peut considérer que le travail sur l'image de la filière est correctement engagé, et qu'il est temps de passer à une démarche « mise en marché » plus directe. Celle-ci pourrait se concrétiser par des actions auprès des acheteurs publics, des prescripteurs et des grandes surfaces spécialisées dans la vente de matériaux de construction. Il conviendrait de définir, chaque fois que cela est possible, des actions « simples », telles que des opérations sur le decking, la parqueterie, le bardage (qui ont l'avantage d'être des produits plats). A cet effet la « task force » du programme marketing devrait être renforcée de compétences plus directement liées aux marchés ;
- le manque de disponibilité des experts « certification » du PPECF. Aujourd'hui seuls JP. GRANDJEAN et N. PERTHUISOT sont habilités à réaliser des diagnostics et les missions de suivi (visite de terrain annuelle /bi annuelle et les visite de terrain avant audit par l'organisme de certification). Il serait pertinent que d'autres experts soient mobilisés afin de pouvoir faire éventuellement répondre à une augmentation de diagnostics, dans un délai raisonnable.

## 6 Récapitulatif des principales activités de l'assistance technique

Durant la période de septembre 2018 à mars 2019, les missions suivantes ont été réalisées par la CgP.

N° d'ordre de mission	Lieu/ Période	Objet	Participants CgP	Cible	Réalisations / Résultats
038 et 039	Douala, 19-20 mars 2019	Participation au 7 <sup>ème</sup> CDO du PPECF	Romain LORENT, Eric DASSIE	Membres du CDO PPECF	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation du CDO ;</li> <li>▪ Présentation des réalisations ;</li> <li>▪ Planification annuelle ;</li> <li>▪ Rapportage.</li> </ul>
040	Paris janvier 2019	Participation au 2 <sup>ème</sup> think tank ATIBT	Romain LORENT	Partenaires et bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolidation de la feuille de route « comment promouvoir la gestion durable des forêts en Afrique centrale ».</li> </ul>
043 et 044	Bertoua, 06-07 Mai 2019	Rencontre des forêts communautaires du haut Nyong	Romain LORENT Seraphin NGUEMO	Forêts communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ identification des difficultés à mettre en place une centrale de services autogérée par les forêts communautaires du Haut Nyong.</li> </ul>
046 et 047	Libreville 24-28 Juin 2019	Participation au Gabon Wood Show	Romain LORENT Eric DASSIE	Partenaires potentiels et bénéficiaires du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation journée information sur le FSC ;</li> <li>▪ Séance de travail avec le staff FSC Afrique ;</li> <li>▪ Rencontres projet AFD PAFFB ;</li> <li>▪ Rencontre de la société ASI ;</li> <li>▪ Communication ciblée du PPECF au GWS.</li> </ul>
045	Paris 28 mai- 03 Juin 2019	Suivi des interventions en cours	Romain LORENT	ATIBT & Nature +	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontre de la commission marketing ATIBT (à Paris)</li> <li>▪ Séance de travail avec NATURE+ (à Gembloux)</li> </ul>
048	Mbankomo 02-06 juillet 2019	Participation à l'atelier GIZ d'élaboration de la stratégie de gestion des connaissances de la COMIFAC	Eric DASSIE	COMIFAC / partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une compréhension commune et partagée du concept de stratégie de gestion des connaissances ;</li> <li>▪ la structure de la stratégie validée et différentes sections enrichies;</li> <li>▪ plan de mise en œuvre et feuille de route intégrant méthodes et outils élaborés.</li> </ul>

052	Paris, 09-10 sept. 2019	Séance de travail avec l'ATIBT	Romain LORENT	ATIBT	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discussion sur l'opportunité de mettre en place un outil de gestion documentaire pour faciliter les importations. Il a été proposé de mener une étude de faisabilité sur le sujet.</li> </ul>
053	Bertoua, 26-29 Août 2019	Atelier de concertation sur la mise en œuvre des initiatives pilotes du Projet Régional GIZ en faveur des populations autochtones et locales riveraines des forêts communales	Eric DASSIE	Partenaires et bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ présentation des Initiatives Pilotes GIZ</li> <li>▪ discussions en vue de capitaliser les expériences dans la gestion des forêts communales et communautaires ;</li> <li>▪ démarche et mécanisme de gouvernance validés</li> <li>▪ rôles, responsabilités des différents acteurs, modalités de mise en œuvre, résultats à court et moyen terme identifiés et définis dans une feuille de route.</li> </ul>
054	Douala, 24-27 sept. 2019	Atelier CIRAD sur la Légimité, durabilité, zéro déforestation : analyse comparée des approches déployées pour les filières bois et cacao au Cameroun.	Eric DASSIE	Partenaires secteur forêt et Cacao	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Approche croisée traçabilités des produits agricoles vs traçabilité forestière</li> <li>▪ définition consensuelle/partagée de la « zéro déforestation »</li> <li>▪ réflexions autour des formes de gouvernance pour les deux filières.</li> </ul>
055	Douala 02-05 Oct. 2019	Participation à l'atelier de formation sur l'outil FLEGT WATCH	Eric DASSIE	Concessionnaires du Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ présentation synoptique de l'outil FLEGT WATCH ;</li> <li>▪ formation du secteur privé à l'usage de l'outil FLEGT WATCH ;</li> <li>▪ Discussion et réflexions autour du développement d'un outil WATCH spécifique au secteur privé.</li> </ul>
056	Douala, 13-16 Oct. 2019	Participation atelier du programme LSSC de l'OIBT/ RIFFEAC	Eric DASSIE	Partenaires/ RIFFEAC	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenaires informés sur les produits, activités, et mise en œuvre du projet ;</li> <li>▪ parties prenantes identifiés, besoins de renforcement de capacités et synergies ciblés ;</li> <li>▪ feuille de route du projet consolidée.</li> </ul>



057	Yaoundé, 03-05 sept. 2019	Participation forum AFORPOLIS Chine- Afrique	Eric DASSIE	Partenaires et bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cadre de réflexion dédié aux réflexions multi acteurs sur la gouvernance forestière en Afrique vs sociétés asiatiques</li> </ul>
058	Francfort 18 sept. 2019	Rencontre de la KfW	Romain LORENT	KfW	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discussions sur quelques dossiers</li> </ul>

<b>Missions de diagnostic dans le cadre du coaching PPECF</b>					
<b>Entreprise</b>	<b>Pays</b>	<b>Superficie (Ha)</b>	<b>Date diagnostic</b>	<b>Evaluateurs</b>	<b>Date ANO</b>
SEEF	Gabon	398 000	26 février au 4 mars 2019	Jean Paul GRANDJEAN	ANO n° 217
ASIA Congo	République du Congo	143 930	24- 29 mars 2019	Nicolas PERTHUISOT Alain TIOTSOP	En attente
IFCO	République Démocratique du Congo	205 639	18- 25- juin 2019	Jean Paul GRANDJEAN Arsène KHOMBE KALUMA Eric GITADI	En attente
BORDAMUR/ TOUJOURS VERT / SFIK	Gabon	399 477	Sept 2019	Nicolas PERTHUISOT Hugues MOUIDY	En attente
<b>Total diagnostiqué sur le semestre (Ha)</b>		<b>1 147 046</b>			